



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.79
3 janvier 1989

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 79e SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 14 décembre 1988, à 9 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)
puis : M. AL-SHAKAR (Bahreïn)
(Vice-Président)

Organisation des travaux

Question de Palestine [37] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapports du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 9 h 20.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais attirer l'attention des représentants sur certains éléments concernant l'organisation de nos travaux. Nous allons essayer d'entendre le plus grand nombre d'orateurs possible au cours des deux séances prévues pour aujourd'hui, notamment au cours de la séance prolongée de cet après-midi. Vous vous rappellerez que ces séances à Genève ont été décidées par une résolution de l'Assemblée générale qui a prévu trois jours pour nos travaux ici. Par conséquent, nous devons achever nos travaux dans les délais prévus, c'est-à-dire que la séance de cet après-midi, qui commencera à 15 heures, se poursuivra très probablement dans la soirée, certainement au-delà de 22 heures. Nous essaierons d'inclure tous les orateurs inscrits pour jeudi après-midi dans la liste des orateurs pour ce soir.

Je regrette les inconvénients que pourraient causer ce remaniement de la liste des orateurs, mais je suis sûr que vous comprendrez qu'il est nécessaire de respecter les limites du temps prévu dans la résolution par laquelle il a été décidé de transférer ces séances de l'Assemblée générale ici, à Genève. Je voudrais donc insister sur le fait que les interventions, dans la mesure du possible, ne devraient pas être trop longues, et je vous remercie de votre compréhension.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTIONS DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/43/35)
- b) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/272 et A/43/691)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.50, A/43/L.51 et A/43/L.52)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision que nous avons prise hier, la liste des orateurs sera close aujourd'hui à midi. Je demande donc à ceux qui souhaitent prendre la parole de se faire inscrire sur la liste des orateurs le plus tôt possible.

M. DOLGU (Roumanie) : Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi rendre hommage au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Yasser Arafat, pour sa vision et son courage, pour la manière

M. Dolgu (Roumanie)

brillante dont il a su présenter les décisions de l'historique session d'Alger du Conseil national palestinien ainsi que pour les précisions apportées sur des sujets d'intérêt vital.

L'examen par l'Assemblée générale du point intitulé "Question de Palestine" revêt cette année une importance particulière. L'intifada et la détermination avec laquelle le peuple palestinien rejette l'occupation étrangère; la confirmation éclatante par ce même soulèvement de l'OLP en tant qu'unique représentant légitime du peuple palestinien; l'ample mouvement de solidarité et de sympathie internationale à l'égard de la lutte du peuple palestinien et, last but not least, le contenu des décisions récentes du Conseil national palestinien représente autant d'éléments nouveaux qui nous amènent à penser que des conditions plus favorables se font jour pour l'aboutissement des efforts en vue d'un règlement pacifique par des moyens politiques des problèmes du Moyen-Orient. Tout ceci fournit au forum mondial le plus représentatif, l'Organisation des Nations Unies, une occasion de plus d'agir, de manifester sa vocation de catalyseur des initiatives de paix et d'apporter une contribution décisive à l'amorce d'un processus menant à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

Mon pays, la Roumanie, a toujours attaché une attention particulière au problème palestinien. Il s'est constamment prononcé pour un règlement global par la voie pacifique, par des moyens politiques des problèmes du Moyen-Orient, pour une paix juste et durable dans cette région, pour un règlement propre à garantir le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, notamment à la création d'un Etat palestinien indépendant, l'existence de tous les Etats de la région, y compris Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La Roumanie entretient des relations actives avec tous les pays de la zone, y compris toutes les parties impliquées dans le conflit, et s'est attachée avec esprit de suite à apporter, dans la mesure de ses possibilités, une contribution au règlement du problème. A cet effet, la direction de mon pays a mené un dialogue systématique avec la direction de l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien, avec le Gouvernement d'Israël ainsi que les gouvernements des pays arabes de la région. Nous avons constamment présenté en toute franchise nos opinions, partant toujours des positions de principe de la nécessité d'un règlement politique global. Nous avons été parmi les premiers pays à souligner l'actualité et la nécessité d'une conférence internationale, sous les auspices de l'ONU, avec

M. Dolgu (Roumanie)

la conviction qu'un règlement dans un tel cadre est non seulement possible mais souhaitable, parce qu'en mesure de répondre tant aux intérêts du peuple palestinien qu'à ceux de l'Etat d'Israël, ainsi qu'aux intérêts de la paix et de la sécurité dans la région et dans le monde dans son ensemble.

Il est grand temps, à notre avis, que l'on s'accorde sur une vérité incontournable. Les problèmes du Moyen-Orient ne sauront être résolus ni par des attermolements ni par le maintien du statu quo, ni par des solutions imposées du dehors. Il est grand temps d'admettre en fait et par des actes politiques significatifs et responsables que seule la reconnaissance des réalités, seul le dialogue à partir de ces réalités et dans un cadre juridique adéquat sauront conduire à un règlement qui soit en accord avec les intérêts du peuple palestinien, de tous les Etats de la zone, de la paix mondiale.

Or, l'OLP a rempli amplement ces conditions, car la légitimité, le réalisme et le sérieux des décisions du Conseil national palestinien nous semblent indéniables. Le droit du peuple palestinien à un Etat indépendant procède non seulement de l'histoire plus éloignée ou plus récente de la région, mais également des résolutions des Nations Unies, à commencer par la résolution 181 (II) de 1947 et continuant par de nombreux autres documents, dont la résolution 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. De tous ces documents il ressort clairement le rejet de toute acquisition des territoires par la force, de même que le droit du peuple palestinien à la constitution d'un Etat propre, indépendant, à côté d'Israël sur le territoire de la Palestine. C'est pourquoi, en accord avec sa position de principe, la Roumanie a reconnu le nouvel Etat palestinien proclamé récemment.

Le Gouvernement roumain salue et appuie les autres décisions adoptées par la session d'Alger du Conseil national palestinien, à savoir la disponibilité d'oeuvrer à un règlement négocié sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, la reconnaissance implicite de l'Etat d'Israël complétée dans cette enceinte par l'appel lancé aux dirigeants de cet Etat, le rejet de la violence et du terrorisme sous toutes ses formes, et j'en passe. Ce sont là des pas extrêmement importants pour permettre l'amorce des négociations dans le cadre d'une conférence internationale en vue d'un règlement global et juste.

Le Gouvernement roumain exprime l'espoir que tous les efforts seront déployés et que l'on va agir avec toute la responsabilité pour aboutir à la convocation d'une pareille conférence sous les auspices de l'ONU, avec la participation de

M. Dolgu (Roumanie)

toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, de l'Etat d'Israël, ainsi que des membres permanents du Conseil de sécurité.

Comme le soulignait récemment la Président de mon pays, Nicolae Ceausescu:

"En accord avec la politique qu'elle a menée jusqu'à présent, la Roumanie continuera d'oeuvrer au règlement par voie de négociation de tous les problèmes existants, d'appuyer l'accomplissement des aspirations du peuple palestinien à vivre dans une patrie libre, démocratique et indépendante en coopération avec ses voisins."

Grâce à la volonté de la majorité écrasante des Etats Membres, l'Assemblée générale de l'ONU réunie à Genève a pu entendre le Président du Conseil exécutif de l'OLP, Yasser Arafat. Nous nous en félicitons mais, en même temps, nous nous souvenons avec amertume que cette session aurait dû avoir lieu à New York. En effet, il n'existe aucun motif, de quelque nature que ce soit, qui puisse justifier le refus de permettre au leader d'une organisation ayant un statut officiel à l'ONU de participer aux travaux du forum mondial.

M. Dolgu (Roumanie)

Aussi constatons-nous avec regret les tentatives des cercles politiques de certains Etats visant à minimiser l'importance des décisions d'Alger ou à dénaturer le sens de celles-ci. De même, entre-temps, de nouveaux actes de violence et d'agression militaire ont été perpétrés dans la zone. L'intérêt de la paix et de la sécurité internationales exige l'abstention de tout acte de nature à porter atteinte à l'amorce d'un dialogue politique et l'encouragement de toute tendance politique à cet égard; il exige que l'on reconnaisse et apprécie comme il se doit les ouvertures faites et que l'on tire les conclusions qui s'imposent.

Nous exprimons notre appréciation au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour l'activité déployée en vue d'un règlement du conflit du Moyen-Orient et du problème palestinien dans le cadre d'une conférence internationale et nous estimons nécessaire que l'Assemblée générale l'invite à intensifier ses efforts dans cette direction, compte tenu de l'ensemble des évolutions récentes et des nouvelles conditions créées. En même temps, il s'avère nécessaire de mettre à jour, d'adapter aux nouvelles évolutions et conditions, les tâches et les activités des organes des Nations Unies chargés de responsabilités spéciales concernant le problème palestinien, notamment le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés.

Mais, avant tout, dans la conception de la Roumanie, l'objectif fondamental de l'activité des Nations Unies à cet égard doit être la multiplication des efforts pour la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies pour le règlement pacifique juste et durable du conflit du Moyen-Orient.

Le nombre des Etats ayant reconnu le nouvel Etat palestinien ne cesse de croître. Sa reconnaissance par un nombre d'Etats aussi grand que possible serait de nature à maintenir et à amplifier la dynamique positive de la multiplication des conditions favorables pour amorcer et mener à bien un processus de paix dans le Moyen-Orient.

Il est grand temps que, dans la liberté, l'indépendance et la souveraineté, Palestiniens et Israéliens mettent un terme aux anciennes dissensions et sources de confrontation pour promouvoir une coopération au nom de la paix et la prospérité de

M. Dolgu (Roumanie)

tous les peuples de la zone, pour que cette région devienne un élément de stabilité avec une contribution importante à la solution des problèmes qui confrontent l'humanité.

M. FALL (Sénégal) : Je voudrais, sans revenir sur les raisons qui ont contraint notre assemblée à se déplacer ici, exprimer la vive appréciation de ma délégation au Gouvernement suisse, ainsi qu'aux autorités de la belle ville de Genève pour leur hospitalité traditionnelle et renommée, de même que pour toutes les dispositions prises, qui ont permis la tenue de notre réunion.

Cette année, l'examen par notre assemblée de la question de Palestine revêt pour mon pays, le Sénégal, une signification toute particulière. D'abord, parce qu'il intervient à cette période de renouveau pour l'Organisation des Nations Unies où un processus porteur d'espoirs semble être le dénominateur commun à tous les conflits régionaux qui constituent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Ensuite, parce que nos travaux se tiennent quelques jours seulement après la décision historique prise par le Conseil national palestinien le 15 novembre, à Alger, cette ville chargée d'histoire des peuples combattant pour la liberté, de proclamer l'indépendance de l'Etat palestinien. Enfin et surtout, parce que la présence parmi nous du Président Yasser Arafat, que nous saluons pour son courage, sa lucidité et son sens élevé des responsabilités confère à nos débats toute la solennité qui sied à l'événement. La déclaration claire, responsable et pleine d'émouvante inspiration faite hier par le Président Yasser Arafat, sa présentation de l'initiative palestinienne et l'appel vibrant lancé à Israël témoignent de manière éloquente de l'engagement du peuple palestinien dans la recherche d'une solution pacifique, de son inspiration et de son aspiration à vivre sur sa terre dans la dignité et la liberté grâce à l'instauration "d'une paix véritable, la paix basée sur la justice".

Aussi ai-je le grand honneur, au nom du Président Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, de renouveler ici, à S. E. le Président Yasser Arafat, le soutien dynamique et la solidarité agissante et effective que le Gouvernement et le peuple sénégalais sont déterminés à continuer d'apporter au peuple palestinien frère, hier et aujourd'hui dans les souffrances, et demain dans la joie de la patrie recouvrée.

M. Fall (Sénégal)

N'est-il pas temps pour notre assemblée, dans le respect des droits et libertés de chaque peuple de déterminer souverainement son destin, d'impulser une véritable dynamique de paix au Moyen-Orient, cette région du monde qui a tant apporté à l'histoire et à la civilisation universelle?

Dans cette quête de la paix, la communauté internationale se doit d'abord de reconnaître au peuple palestinien l'affirmation de son identité nationale et son droit à un Etat libre et indépendant.

On se souvient qu'à l'origine, lorsqu'en 1947, l'Assemblée générale adoptait le plan de partage de la Palestine par sa résolution 181 (II), le problème du Moyen-Orient se posait en termes de l'application du droit à l'autodétermination de deux peuples, l'un juif, l'autre arabe, sur un même territoire. Par la suite, à ce processus inachevé d'autodétermination sont venus se superposer les éléments particulièrement complexes d'un conflit qui a toujours opposé Israël et les pays arabes, bloquant ainsi toute perspective de paix.

L'Organisation des Nations Unies elle-même, pendant longtemps, ne prit en compte dans son approche de la question du Moyen-Orient que l'aspect conflictuel entre Arabes et Israéliens. Elle ne corrigea cette erreur qu'en 1975 par la reconnaissance de la place que le problème palestinien occupe au centre du conflit du Moyen-Orient et par la création du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Fall (Sénégal)

Une année après sa création, le Comité recommanda à l'Assemblée un cadre adéquat pour le règlement du problème palestinien dont les différents éléments constitutifs sont : le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967; la mise en oeuvre des droits inaliénables du peuple palestinien au retour à sa patrie, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant en Palestine; et, enfin, la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à tous les efforts de paix. Toutes ces recommandations ont été adoptées par l'Assemblée en 1976.

A cela s'ajoutent les dispositions pertinentes d'une série de résolutions adoptées par l'ONU sur la question et portant sur la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats de la région.

Impliqué dans cette recherche d'une solution juste et durable à la situation du Moyen-Orient, le Sénégal voudrait rappeler qu'en 1983, au cours de la Conférence internationale tenue à Genève sur la question de Palestine, les 137 pays participant avaient reconnu :

"le droit à l'existence de tous les Etats de la région à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, dans la justice et la sécurité pour tous" [A/CONF.114/42, par. 4 f)],

y compris l'Etat palestinien. Ils venaient ainsi de poser clairement des jalons sûrs dans la voie de la paix.

Encore plus qu'hier, la question de Palestine interpelle la conscience de l'humanité, lance un défi pressant à la crédibilité de notre organisation en même temps qu'elle nous invite instamment à trouver les solutions appropriées au cycle de violence, à l'intransigeance de certains Etats qui continuent de nier, malgré l'évidence, les droits inaliénables d'un peuple martyr.

Faut-il le rappeler, l'intifada, cette révolution des pierres, réplique nouvelle d'une génération qui a choisi la résistance de l'intérieur, n'est autre chose que le refus de domination d'une jeunesse inquiète de son avenir, déterminée dans sa lutte de libération et consciente de ses responsabilités historiques.

Cette jeunesse palestinienne, qui ne demande qu'à vivre en paix et en sécurité avec ses voisins, est à l'écoute de la réponse qu'elle est en droit d'attendre de nous. Nous ne devons pas la décevoir. Bien au contraire, à ses interrogations, à ses angoisses, notre organisation a le devoir et l'obligation d'apporter ce souffle nouveau de paix, de justice et de respect des droits de l'homme.

M. Fall (Sénégal)

En ce quarantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, toute autre réponse que celle fondée sur le droit, la justice et l'équité ne ferait qu'attiser des rancœurs, créer des frustrations, envenimer des états d'âme pour ne déboucher que sur des situations de violence aveugle.

Le Sénégal a noté, pour s'en féliciter, que le Conseil national palestinien, dans sa foi en la paix, sa sagesse, son réalisme et son sens politique, a accepté explicitement et sans ambiguïté aucune, les résolutions si controversées - 242 (1967) et 338 (1973) - du Conseil de sécurité. Le Président Yasser Arafat en a marqué la confirmation hier devant notre assemblée.

Cette attitude courageuse et responsable, qu'il nous plaît de souligner, est une manifestation on ne peut plus claire de la disponibilité du peuple palestinien et de son authentique représentant, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de lever haut la main qui porte ce fameux rameau d'olivier, symbole de paix et de fraternité.

Comment, dès lors, ne pas saluer l'événement et inviter toutes les parties concernées et intéressées à taire leurs divergences pour amplifier et soutenir l'essentiel, qui est de bâtir un Moyen-Orient de paix où tous les peuples, dans le respect de leurs différences, mettront en commun leur génie créateur au service de la paix et de la fraternité entre les nations.

C'est pourquoi ma délégation voudrait saisir l'occasion pour lancer un appel pressant aux membres permanents du Conseil de sécurité en vue d'un examen et d'une appréciation convergente de la situation, car si chaque partie devait persister dans sa position, il faudrait craindre alors que les rancœurs accumulées ne deviennent une charge de ressentiment pouvant éloigner pour longtemps encore les chances de paix durable au Moyen-Orient, une région marquée déjà par cinq guerres israélo-arabes aux conséquences particulièrement néfastes.

Les exactions, vexations et humiliations de toutes sortes, les nombreuses oppressions et autres atteintes graves à la dignité de l'homme dans les territoires palestiniens occupés n'ont pu venir à bout de la lutte héroïque du vaillant peuple palestinien sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, l'unique et authentique représentant qu'il s'est librement choisi.

L'histoire nous enseigne qu'il est vain de tenter de museler un peuple déterminé, engagé et résolu à défendre son droit à l'existence. Elle nous enseigne aussi que seules des réponses politiques peuvent apporter des perspectives de

M. Fall (Sénégal)

solution juste et durable aux aspirations légitimes d'un peuple spolié dans ses droits, atteint dans sa dignité, mais convaincu de la justesse de sa cause.

Aussi les portes de la paix au Moyen-Orient sont-elles en train de s'ouvrir pour qu'enfin les peuples de cette région, si fiers de leurs cultures et jaloux de leurs identités, puissent vivre en paix et en sécurité dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

Voilà, pour le Sénégal, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, tout le sens et la portée qu'il convient de donner au message que le Conseil national palestinien a adressé à la communauté internationale le 15 novembre 1988 à Alger.

Voilà pourquoi mon pays estime qu'il est nécessaire et urgent de saisir l'opportunité que nous offre la situation actuelle pour la constitution d'un front commun en vue de la tenue de la conférence internationale de paix au Moyen-Orient, car, comme l'a dit le Président Abdou Diouf qui répondait à une question portant sur les éléments constitutifs de l'Etat palestinien :

"... il faudrait, maintenant, faire en sorte que l'Etat palestinien devienne une réalité pour tous."

C'est à la réalisation de ce grand dessein que mon pays convie toutes les nations éprises de paix, de justice et de liberté.

M. FARAH (Djibouti) : Monsieur le Président, il y aura bientôt deux mois depuis que je vous ai adressé mes félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je souhaite affirmer de nouveau la confiance de ma délégation en vos qualités de leader, surtout en ce moment très critique dans l'histoire de notre organisation. Permettez-moi aussi d'exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour la façon remarquable dont il conduit cette organisation tourmentée par de graves problèmes politiques et financiers.

L'exode ou la tragédie palestinienne aura 40 ans cette année. Ironie du sort, elle coïncide avec la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations Unies. Cette tragédie n'est pas survenue accidentellement. Elle était inévitable, vu que les racines du mal remontent au-delà d'un siècle, avec l'apparition de l'idée sioniste, suivie de l'infiltration sioniste en Palestine, dans le but de s'emparer de l'ensemble du territoire palestinien. Simha Flagpan, un historien israélien, a déclaré ce qui suit en ce qui concerne l'attitude de l'administration sioniste vis-à-vis de la partition :

"En bref, le fait d'accepter la résolution des Nations Unies relative à la partition était un exemple du pragmatisme sioniste par excellence. C'est un consentement adroit, une démarche dans la bonne voie et un tremplin en faveur de l'expansion une fois que les circonstances s'avèrent judicieuses."

Ces intentions sinistres sont mieux décrites par l'architecte d'Israël, David Ben-Gourion, qui a fait part de ses opinions en termes explicites :

"L'élimination du peuple palestinien en tant qu'adversaire et habitant du même territoire, et la dénégation de son droit à un Etat indépendant est notre objectif final."

Les incursions successives d'Israël, l'occupation et l'établissement des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés au cours de ces 40 ans doivent être interprétés comme la transformation de ce grand dessein en réalité. Selon les paroles de cet historien, "l'armée, fait accompli, était à la base des réalisations politiques". En 1967, Israël, ayant achevé ses horribles intentions, a fermé la porte une fois et pour toujours en face des Palestiniens. Israël a constamment rejeté toutes les formes de négociations et a déclaré que les "Palestiniens n'ont pas un rôle" dans la recherche de solution à ce conflit. Israël est de moins en

M. Farah (Djibouti)

moins concerné par les insinuations morales, légales et politiques d'une grande portée résultant de ses manoeuvres, ses distorsions et ses mensonges. Un historien anglais renommé, Arnold Toynbee, l'a récapitulé comme suit :

"Le faux et le juste sont pareils en Palestine ainsi qu'ailleurs. Ce qui est particulier à la question de Palestine c'est que le monde a écouté la partie qui a commis la violation et a fait la sourde oreille aux cris des victimes."

Au cours de ces derniers 12 mois, les excès commis dans les territoires arabes ont attiré l'attention du monde. Le soulèvement, ou intifada, a surpris et a ébranlé le consentement d'Israël. Il était inévitable. L'intifada représente l'expression directe d'un peuple contre la privation, la dépossession et l'inhumanité. C'est une expression de déception et d'amertume confirmée par les politiques de répression suivies depuis plus de 20 ans. La communauté internationale, durant 40 ans, a évité la question de Palestine, laquelle a continué de figurer à l'ordre du jour des travaux des Nations Unies, mais sans espoir de trouver une solution juste et durable au problème. Les résolutions des Nations Unies sur la question palestinienne sont constituées de quatre volumes.

Aujourd'hui, la cause palestinienne est réincarnée, amenant ainsi de nouveau l'attention du monde sur le destin tragique des Palestiniens. Djibouti salue la ténacité, le courage, la maturité et le pragmatisme du peuple palestinien. Le résultat s'est produit au cours du mois dernier, à la suite de l'action historique entreprise par le Conseil national palestinien à Alger, qui a abouti à l'adoption d'un document d'une suprême importance.

L'accueil favorable d'un accord négocié, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, lesquelles nécessitent le retrait d'Israël des territoires arabes occupés en échange de la sécurité et de la reconnaissance.

La déclaration de l'Etat de Palestine, fondée sur la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale de 1947, a achevé la partition de la Palestine en deux Etats - arabe et juif.

La récente session du Conseil national palestinien a engendré un nouvel élan dans le processus diplomatique et a offert de nouvelles occasions de paix. La communauté internationale aux Nations Unies doit trouver une solution pacifique au conflit arabo-israélien, lequel exprime la lutte d'un peuple pour se libérer des atrocités que lui fait subir la doctrine sioniste.

M. Farah (Djibouti)

L'adoption de la résolution 43/21, du 8 novembre 1988, relative au soulèvement - intifada - du peuple palestinien constitue un engagement collectif de la communauté internationale pour la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. A cet égard, nous demandons à tous les Etats Membres des Nations Unies de persévérer pour la convocation, dans les meilleurs délais, d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, laquelle réunira toutes les parties concernées, y compris l'Etat de Palestine, ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à participer sur un pied d'égalité. Le plan de paix doit être indivisible et compréhensible, fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas de solution juste et durable sans la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination.

Le consensus de la communauté internationale relatif à la recherche d'une solution durable sur la question de Palestine nous a amenés, pour la première fois depuis la création de l'Organisation, en 1946, à convoquer l'Assemblée générale en dehors du Siège des Nations Unies, à New York.

La présence de la majorité des pays membres ici, à Genève, venus écouter M. Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), unique représentant du peuple palestinien, auquel le pays hôte a refusé le visa d'entrée, a montré que le monde était unanime à trouver le refus injustifié et remis en question le rôle des Etats-Unis au Moyen-Orient en tant que "médiateur impartial".

M. Farah (Djibouti)

La présence physique de M. Arafat parmi nous, pour s'adresser à l'Assemblée générale, est un fait historique. Il y a maintenant plus de 10 ans que l'Organisation de libération de la Palestine n'a pas participé, sur un pied d'égalité avec les autres parties, tel que le prévoient les résolutions 3236 (XXIX) et 3375 (XXX) de l'Assemblée générale, à tous les efforts, délibérations et conférences sur le Moyen-Orient qui ont lieu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, comme cela est indispensable.

Il est de notre ardent désir de voir cette auguste assemblée accorder à cette jeune nation une reconnaissance complète, y compris les droits inaliénables de son peuple à l'autodétermination et à la souveraineté nationale.

Je voudrais terminer ma déclaration en exprimant notre reconnaissance au Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour sa contribution efficace et concrète, révélant ainsi au monde la situation pénible qui est celle du peuple palestinien sous l'occupation israélienne, et recommandant par là même à l'Assemblée générale d'appliquer un programme d'action, afin de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

Le Gouvernement de Djibouti a noté avec satisfaction les décisions du Conseil national palestinien, confirmées ici hier, avec courage et pragmatisme, par son leader, M. Yasser Arafat. Ainsi, nous réaffirmons notre soutien à l'Organisation de libération de la Palestine et accueillons favorablement la proclamation de l'Etat palestinien national par le Conseil national palestinien.

M. Qi Huaiyuan (Chine) (interprétation du chinois) : Depuis que nous avons examiné la question de Palestine à la dernière session de l'Assemblée générale, une évolution encourageante s'est fait jour dans les relations internationales. La situation internationale est maintenant caractérisée par la détente, et on tend de plus en plus à recourir au dialogue pour régler pacifiquement les conflits régionaux. Les conflits dans certains points chauds du monde sont en voie de règlement ou de règlement éventuel. Cependant, la question de Palestine, qui demeure sans solution depuis plus de 40 ans, s'impose maintenant à l'attention de la communauté internationale. Nous regrettons d'avoir à tenir ces réunions ici à Genève afin d'examiner cette question. Cela nous montre à quel point il est urgent de trouver une solution à cette question et à la question du Moyen-Orient dans son ensemble.

M. Qi Huaiyuan (Chine)

Comme nous le savons tous, Israël occupe encore de grandes étendues du territoire arabe et, de ce fait, des milliers de Palestiniens sont cruellement privés de leurs droits et de leurs moyens de subsistance. Le peuple israélien, lui aussi, ploie sous le poids d'un lourd fardeau. L'instauration rapide d'une paix juste et durable au Moyen-Orient représente l'aspiration commune des Palestiniens et des autres peuples arabes, de même que le voeu ardent du peuple israélien. C'est également le souhait de la communauté internationale tout entière.

Selon nous, la question de Palestine se situe au coeur de la question du Moyen-Orient. Il n'y aura ni paix ni tranquillité dans la région sans solution de la question de Palestine. Il est tout à fait injuste que les Palestiniens, qui vivent en Palestine depuis des générations, se voient refuser leurs droits nationaux légitimes. La clef du règlement de cette question est de faire en sorte que le peuple palestinien exerce ses droits nationaux légitimes. Au cours des quelques dernières décennies, ce peuple a lutté de manière indomptable et héroïque, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), pour le rétablissement de ses droits nationaux légitimes. Depuis la fin de l'année dernière surtout, le peuple palestinien se bat contre l'occupation israélienne sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza pour manifester sa ferme volonté de défier la force brutale et de ne jamais renoncer avant d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé. Sa lutte a sonné le glas de la politique israélienne d'occupation. Cette lutte, qui s'est largement étendue et qui bénéficie de la sympathie et de l'appui de tous les peuples du monde et de la communauté internationale, a insufflé une nouvelle vitalité dans le processus de paix du Moyen-Orient.

La dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien tenue récemment à Alger représente un jalon important dans la lutte que mène le peuple palestinien pour recouvrer ses territoires perdus et exercer ses droits nationaux. Les résolutions adoptées à cette session, qui sont raisonnables, pratiques et souples, montrent que l'OLP recherche sincèrement un règlement politique de la question de Palestine. Une déclaration d'indépendance a été adoptée à cette session, qui proclame la fondation de l'Etat palestinien. Elle reflète la volonté du peuple palestinien et de son choix d'une importance historique, et marque une nouvelle étape dans la cause révolutionnaire palestinienne.

La déclaration d'indépendance indique explicitement la volonté de l'OLP de coexister avec Israël et souligne la création, dans l'avenir, d'une confédération entre l'Etat palestinien et la Jordanie. Dans sa déclaration politique, l'OLP

M. Qi Huaiyuan (Chine)

convient que les résolutions 242 (1967) et 338 (1974) du Conseil de sécurité et la garantie des droits nationaux légitimes du peuple palestinien devraient servir de base à la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, et réitère son opposition au terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'Etat. Récemment, le Président Arafat a réaffirmé à Stockholm que l'OLP accepte l'existence d'Israël au Moyen-Orient en tant qu'Etat.

Tout cela montre à l'évidence la sincérité de l'OLP. Maintenant, il est grand temps qu'Israël évalue la situation et apporte une réponse positive.

Malheureusement, le Gouvernement israélien a adopté une attitude hostile, rejeté les mesures positives prises par l'OLP et menacé d'étouffer, d'une manière encore plus impitoyable la lutte que mène le peuple palestinien contre l'occupation. Les faits montrent que l'obstination et l'intransigeance des autorités israéliennes constituent maintenant le principal obstacle au règlement de la question du Moyen-Orient. Il est également regrettable que les choses en soient venues à un point tel que le pays hôte du Siège de l'Organisation des Nations Unies a cru devoir refuser au Président de l'OLP, M. Yasser Arafat, le visa d'entrée aux Etats-Unis, et a ainsi essayé de l'empêcher de présenter à l'Assemblée générale les propositions de l'OLP en vue du règlement des conflits au Moyen-Orient. Cet acte non seulement contrevient à l'accord pertinent entre le pays hôte et l'Organisation des Nations Unies mais compromet le processus de paix au Moyen-Orient.

M. Qi Huaiyuan (Chine)

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours fermement appuyé la juste lutte du peuple palestinien et des autres peuples arabes et se sont opposés aux politiques israéliennes d'agression et d'expansion. Nous estimons qu'il est impératif qu'Israël arrête cette oppression du peuple palestinien dans les territoires occupés et se retire des territoires arabes occupés depuis 1967 afin de créer les conditions d'un règlement global, juste et durable de la question du Moyen-Orient. Les droits nationaux légitimes du peuple palestinien doivent être rétablis. Sur cette base, tous les pays du Moyen-Orient pourront bénéficier de leurs droits à l'indépendance et à l'existence. Les autorités israéliennes doivent faire face à la réalité. Israël et l'Etat palestinien devraient se reconnaître l'un l'autre et entamer des négociations dans le cadre de la conférence de paix sur le Moyen-Orient afin d'aboutir à un règlement global et juste de la question du Moyen-Orient. C'est la seule voie menant à une paix et à une stabilité véritables dans la région du Moyen-Orient. La Chine, comme toujours, s'efforcera de favoriser un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient.

Nous sommes heureux de noter que les Nations Unies jouent un rôle accru dans la promotion d'un règlement politique des conflits régionaux. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies est une instance appropriée pour le règlement pacifique de la question du Moyen-Orient. La question du Moyen-Orient n'a pas de parallèle depuis la seconde guerre mondiale si l'on considère sa durée, les nombreuses guerres qu'elle a entraînées et l'étendue des désastres qu'elle a causés. La communauté internationale souhaite ardemment le règlement de la question du Moyen-Orient, ce qui est de l'intérêt de tous les pays du monde. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle plus important en ce qui concerne la question du Moyen-Orient et doivent lui accorder plus d'attention en invitant instamment tous les pays concernés au Moyen-Orient à agir afin de mettre rapidement fin aux bouleversements que connaît cette région.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Au nom du peuple et du Gouvernement d'Israël, je souhaite d'abord exprimer au peuple et au Gouvernement de l'Union soviétique nos plus sincères condoléances pour les pertes tragiques et considérables en vies humaines que l'Arménie a connues la semaine dernière à la suite du tremblement de terre.

L'atmosphère dans le monde actuel s'est sensiblement améliorée. Nous avons tous été inspirés par l'espoir que les meilleures relations entre les deux superpuissances auront aussi un effet positif sur notre partie du Moyen-Orient.

M. Bein (Israël)

Nous espérons que les nations déchirées par la guerre dans notre région pourront un jour - et j'espère bientôt - régler pacifiquement leurs problèmes grâce à des négociations directes.

Fidèle à cet esprit, l'Organisation des Nations Unies, depuis quelques mois, a joué un rôle important pour favoriser des négociations dans la région du Golfe, en Afghanistan, au Sahara, en Namibie et dans d'autres régions. Les nations lassées par la guerre, qui sont parties à ces conflits et qui recherchent la paix, ont reconnu et affirmé la nécessité d'un processus politique et demandé l'assistance des Nations Unies pour résoudre les dernières différences qui subsistent afin de faciliter ces négociations et, partant, d'encourager les perspectives de paix.

Malheureusement, certains pays arabes n'acceptent pas l'esprit de paix que l'Organisation est censée défendre. Année après année, ils utilisent l'Organisation des Nations Unies simplement comme une autre instance pour montrer leur hostilité à Israël.

Certains dirigeants arabes ont salué le nouveau climat qui règne dans les relations internationales, débouchant sur des négociations directes qui se substituent à l'affrontement. Malheureusement, la plupart n'acceptent pas que ce climat régisse leur conduite à l'égard d'Israël.

Le débat sur la question de Palestine est partial et biaisé. Israël est confronté à des déclarations hostiles et agressives répétées de la part de représentants de plus de deux douzaines d'Etats de la Ligue arabe et d'autres. Ces représentants ne demandent pas une paix véritable, mais plutôt font état de leurs demandes extrêmes, assaisonnées d'insultes outrageuses et de fausses accusations, allant souvent de pair avec des déclarations ambiguës et, dans la même foulée, demandent la destruction d'Israël et la paix.

Tout cela n'aide pas à rétablir la paix dans les territoires, ne permet pas aux Arabes palestiniens de retrouver une vie quotidienne normale et n'encourage pas leurs aspirations politiques. Cela ne fait nullement avancer la cause de la paix. Ce débat ne favorise pas le dialogue politique ni les négociations directes entre Israël et ses pays voisins et les Arabes palestiniens. Au contraire, ce débat, par les résolutions qui ont été adoptées, fait obstacle à toute initiative de négociations directes. Ce débat ne fait que bloquer les accords et reculer les possibilités de paix.

M. Bein (Israël)

Je ne vais pas de nouveau exposer en détail l'histoire et les positions d'Israël. Tout le monde connaît les faits : depuis sa renaissance il y a 40 ans, Israël est victime des politiques de belligérance, d'agression et de terreur poursuivies par certains Etats arabes. Israël est constamment sur la défensive contre l'attaque de ses voisins. Israël a demandé des négociations directes de paix, mais ses appels ont été rejetés à maintes reprises.

Le problème palestinien est le résultat direct de la belligérance des Etats arabes.

Un seul dirigeant arabe a eu le courage de s'écarter de cette voie. Il y a 10 ans, nous avons salué le grand dirigeant égyptien, le Président Sadat, lorsqu'il a eu le courage de venir à Jérusalem. Cette visite historique, qui arrivait en quelque sorte dans le sillage de la Conférence de Genève de 1973 et de deux accords provisoires entre l'Egypte et Israël, a permis les accords de Camp David et, six mois plus tard, l'accord de paix entre l'Egypte et Israël, tout cela fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le chemin parcouru par le Président Sadat et le Premier Ministre Begin, avec l'aide créatrice et constructive des médiateurs américains, a prouvé qu'il existe une issue au cycle de la belligérance, s'il existe la volonté d'arriver à une paix négociée de part et d'autre de la frontière.

Il faut qu'il soit clair pour tous que l'intimidation et la violence doivent cesser. L'intimidation attise la belligérance et la violence ne fait que compliquer la situation dans la région. Les solutions ne peuvent être trouvées que grâce à des négociations pacifiques sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Par conséquent, les troubles violents doivent cesser. La tranquillité et la vie quotidienne normale doivent être rétablies dans les territoires. Conformément au droit international, qui est cité si abondamment à l'Assemblée générale, la Puissance administrante a l'obligation humaine, civile et politique de maintenir l'ordre public.

Nous agissons, comme c'est notre droit - que dis-je, notre obligation - conformément au droit international pour rétablir et assurer l'ordre face à la provocation violente. Nous le faisons avec la plus grande retenue et en respectant pleinement les lois qui n'ont pas été promulguées par Israël, mais qui ont été appliquées dans ces régions pendant presque un demi-siècle avant qu'Israël ne prenne le contrôle de ces territoires.

M. Bein (Israël)

Il est de règle que des négociations et un dialogue se déroulent entre des adversaires qui recherchent la paix même s'ils ne sont pas d'accord sur les détails et même s'ils ont des aspirations différentes sur l'issue finale.

Les aspirations politiques peuvent être légitimes. Mais les voitures piégées, les grenades, les coups de feu et les obus ne le sont pas.

Les manifestations pacifiques sont légitimes. Mais les frondes, les briques, les pierres et les bombes incendiaires ne le sont pas.

Déclarer son opinion est légitime. Provoquer des troubles et inciter à la violence et au meurtre ne le sont pas.

Il doit être clair pour tous que l'on ne peut recourir à la violence, sous quelque forme que ce soit et dans quelque mesure que ce soit, pour imposer des solutions politiques ou des conditions à Israël. Et on ne peut non plus imposer des solutions à Israël par le biais de déclarations ambiguës, unilatérales et trompeuses.

Le problème immédiat qui se pose à nous, c'est celui d'empêcher les instigateurs de terroriser et d'intimider leurs propres communautés.

Nous croyons que l'impasse politique pourrait radicaliser et détériorer la situation et que l'on pourrait empêcher cela par un processus de paix efficace. Ce processus inclut des négociations et des accords sur des arrangements intérimaires et définitifs qui doivent tenir compte des intérêts de tous les partenaires au conflit, y compris de ceux d'Israël.

Nous pouvons tous constater comment le désir de régler les conflits par des moyens pacifiques s'enracine dans toutes les parties du globe. Des arrangements et des accords interviennent entre les superpuissances et les conflits régionaux sont négociés dans une atmosphère de paix.

En Israël, nous nourrissons l'espoir, comme vous, Monsieur le Président, j'en suis certain, que cette nouvelle atmosphère de paix sera également la directive suivie par les nations au Moyen-Orient et qu'un effort nouveau sera fait pour résoudre les problèmes de cette région par le biais de négociations directes et par des moyens pacifiques.

Pendant des années, nous avons nourri l'espoir que, peut-être, au seuil d'une nouvelle année, le climat de paix envahirait notre région également, et que la vision du prophète "Ils forgeront leurs épées en socs" (La Bible, Isaïe 2,4) deviendrait réalité ici et maintenant.

M. Bein (Israël)

Le Conseil national palestinien s'est réuni récemment à Alger et a publié des "déclarations". Ceux qui espéraient un changement réel ont été bien déçus.

Le Gouvernement d'Israël pense que les déclarations récentes du CNP ne s'écartent pas des positions extrêmes et absolues. La réunion du CNP à Alger n'a pas adopté de mesures significatives. Le dénominateur commun des diverses factions reste l'extrémisme, excluant tout compromis, rejetant l'idée même des négociations pour la paix.

Je ne vais pas analyser, ici, en détail, les résolutions du CNP. Je voudrais, toutefois, faire quelques remarques sur certaines d'entre elles pour illustrer certaines idées cruciales.

Premièrement, les décisions du CNP constituent un acte unilatéral qui ne favorise ni le dialogue ni le compromis ni ne fait progresser les perspectives de paix. Dans la recherche d'une solution du conflit du Moyen-Orient, chaque mesure doit être négociée, chaque mesure doit faire l'objet d'un accord mutuel. Dans les déclarations d'Alger, le mot "négociations" n'est pas mentionné, il n'est même pas évoqué.

Deuxièmement, la déclaration d'Alger proclame un soi-disant Etat palestinien indépendant, sans territoire, sans frontières, et ayant Jérusalem, ma ville, la capitale d'Israël, comme capitale déclarée. Cette déclaration n'a aucun sens en réalité. Elle n'est qu'un obstacle de plus sur la voie devant conduire à une paix négociée, sans préconditions, qui tienne compte des intérêts légitimes de sécurité d'Israël.

Troisièmement, la référence faite par le CNP aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ne constitue pas l'acceptation de ces résolutions non plus que des principes qui y sont consacrés. Bien au contraire, le CNP ne se réfère aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) qu'en conjonction ou, comme il le dit, "conformément à d'autres résolutions des Nations Unies concernant la question de Palestine", ce qui contredit la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et la sape. Nombre des résolutions des Nations Unies cherchent à porter atteinte à la légitimité d'Israël et à son existence même.

Quatrièmement, l'OLP n'a pas renoncé au terrorisme. Le meurtre de femmes et d'enfants à Tel-Aviv et à Jérusalem est de toute évidence excusé. On encourage à brûler vive des familles juives. Rien n'indique que la "lutte armée" cessera.

M. Bein (Israël)

C'est pourquoi nous pensons que la décision courageuse du Secrétaire d'Etat Shultz était nécessaire et justifiée et que la décision de l'Assemblée générale de renvoyer le débat à Genève était inutile et injustifiée.

De fait, le 20 juillet 1988, un communiqué du Fatah transmis par la Voix de la Palestine, à Alger, déclarait clairement que :

"La position du Fatah peut être représentée comme suit ... le droit du peuple palestinien à livrer une lutte armée contre l'ennemi sioniste."

Alors même que le CNP se réunissait à Alger, les terroristes de l'OLP du Fatah de Yasser Arafat s'activaient. Il se sont livrés à des tentatives d'infiltration en Israël pour prendre des otages et commettre des massacres en masse. Un groupe a été pris par les forces de défense israéliennes. Un autre groupe s'est trouvé face à une unité de la FINUL, et deux otages libanais ont été assassinés de sang-froid par les terroristes de l'OLP.

Et à Alger, Abul Abbas, membre du "Comité exécutif" de l'OLP et "cerveau" de la prise du navire de croisière italien Achille Lauro, en 1985, a même lancé cyniquement cette plaisanterie au sujet du meurtre du passager juif américain âgé de 69 ans, Leon Klinghoffer : "Peut-être est-il allé nager".

A Alger, certains orateurs arabes ont essayé de donner une impression de modération, en prétendant qu'Israël était reconnu "implicitement". Que veut dire reconnaissance "implicite"? Les passages des déclarations du CNP mentionnant des "solutions" du conflit ne tiennent aucun compte d'Israël. Lorsque Israël est mentionné, dans d'autres sections, cette mention est assortie de diverses épithètes qu'il serait indigne de moi de vous rappeler ici.

Farouk Kaddoumi, chef du "département politique" de l'OLP, nous aide à ne pas mal interpréter la "reconnaissance" par l'OLP. Le 8 novembre 1988, il a déclaré au Tokyo Shimbun :

"La déclaration d'indépendance fondée sur la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale est destinée à définir l'identité de la nation palestinienne. Cependant, cette déclaration ne signifie pas que l'OLP reconnaisse le droit d'Israël d'exister."

M. Bein (Israël)

Pas plus tard que la semaine dernière, le 4 décembre 1988, il a été demandé à Abu Iyad, le numéro deux dans la hiérarchie du Fatah si la mention, par le CNP, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituait une reconnaissance d'Israël. Sa réponse, parue dans le journal libanais al-Wattan al-Arabi du 4 décembre 1988, a été la suivante :

"Il ne s'agit pas d'une reconnaissance d'Israël. C'est une reconnaissance de facto de quelque chose qui se trouve sur la terre. Cela ne doit pas être interprété comme signifiant que nous l'ayons accepté ou que nous nous en réjouissons. La reconnaissance de jure est la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence. Les Arabes luttent contre Israël par des cris et des slogans et nous" - c'est-à-dire le Fatah - "sommes les seuls à lutter véritablement contre lui... Nous devons nous fonder sur toutes les résolutions des Nations Unies et sur leur Charte."

Plusieurs porte-parole de l'OLP ont dit et redit que l'existence d'un Etat palestinien dans les territoires ne serait qu'une solution provisoire, faisant partie d'un programme comprenant plusieurs étapes dont l'objectif final est la saisie de "toute la Palestine".

Le 22 novembre 1988, Ahmed Sadki al-Dejani, membre du "conseil éducatif et culturel" de l'OLP et membre de haut rang du CNP, a écrit ce qui suit dans Okaz, un journal d'Arabie saoudite :

"A l'OLP, nous faisons une distinction très nette entre la charte et les programmes politiques, étant donné que la charte contient la politique stratégique permanente alors que les programmes politiques contiennent la politique par étapes."

Abdel Hamid el-Saih, Président du CNP, a défini cet objectif dans le journal al-Shara du 22 août 1988 dans les termes suivants :

"Nous prendrons ce que nous pourrons, après quoi nous exigerons le reste du territoire. Nous ne sommes pas contre l'idée d'obtenir un Etat qui engloberait le quart ou la moitié de notre territoire, et ensuite nous exigerons le reste."

Dans le contexte fragile et complexe du différend arabo-israélien, les "résolutions" d'Alger semblent n'avoir fait que compliquer davantage les perspectives de règlement. L'OLP continue à gêner et à faire échouer les négociations qui pourraient permettre d'aboutir à une solution mutuellement acceptable pour Israël et ses voisins, y compris le peuple palestinien. La

M. Bein (Israël)

phraséologie floue du CNP à Alger ne saurait dissimuler l'attachement de l'OLP au dénominateur commun qui en unit toutes les factions : la voie du rejet, de la violence et de la terreur.

Une telle organisation ne saurait être un partenaire à des négociations, ni pour Israël ni pour tout Etat respectueux de la justice, du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Ni la reconnaissance présumée de la résolution 242 (1967) ni la reconnaissance implicite d'Israël ni la prétendue renonciation au terrorisme ne se sont produites. En fait, l'équilibre critique et délicat que constitue la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a été violé et déformé au point de menacer de saper la seule base communément acceptée de règlement politique réaliste. Même la vieille résolution 181 (II) de l'Assemblée générale - dépassée par les événements comme le reconnaît la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité - a été déformée de façon à ne pas suggérer la reconnaissance claire et nette d'un Etat juif dans une quelconque partie de ce qui fut pour un temps le Mandat britannique sur la Palestine. La cessation du terrorisme aurait facilité le processus de paix; pourtant, le terrorisme à l'intérieur d'Israël et des territoires qu'il administre a été spécifiquement légitimé.

A Alger, l'OLP a présenté des exigences et imposé des conditions. Ces actes et ces déclarations unilatéraux de l'OLP visent à déterminer par avance les conditions et l'issue des négociations. C'est ainsi que l'exigence de l'OLP concernant la tenue d'une conférence internationale ne tient aucun compte des efforts réalisés ces dernières années pour élaborer un cadre acceptable de négociation : le type d'instance envisagé par l'OLP est quelque chose qu'Israël ne peut pas accepter.

L'OLP est liée par les résolutions du CNP. Les discours prononcés du haut de cette tribune ou dans d'autres instances n'amendent ni ne modifient en rien ces résolutions. D'un côté, les déclarations d'Alger sont citées mot pour mot et, de l'autre, certaines précisions ou interprétations concernant leur prétendue signification sont formulées simultanément dans cette salle. Comme si tout cela ne suffisait pas à embrouiller la situation, nous avons aussi les diverses déclarations prononcées par des membres de haut rang de l'OLP dans différentes parties du monde, qui contredisent à la fois la signification apparente des déclarations d'Alger et les déclarations entendues ici.

M. Bein (Israël)

Toute reconnaissance ou légitimation des déclarations du CNP ne peut servir qu'à renforcer l'illusion que des actes ou des déclarations unilatéraux peuvent préjuger l'issue des négociations souhaitées. L'acceptation des conditions posées par le CNP ferait reculer et non avancer les possibilités de paix.

La seule aspiration politique d'Israël est de vivre dans la paix et la sécurité. Le document qui est à la base de la création d'Israël, sa Déclaration d'indépendance de mai 1948, stipule :

"Nous tendons la main à tous les Etats voisins et à leurs peuples dans un geste de paix et de bon voisinage."

Aujourd'hui, comme alors, nous poursuivons nos efforts pour relancer le processus de paix dans notre région. Dans la recherche d'un règlement global, juste et durable au différend, nous avons toujours considéré le contexte palestinien et jordanien comme la prochaine étape préférée dans cet effort.

C'est dans ce contexte que nous invitons une fois de plus les dirigeants arabes à rompre avec le passé et à promouvoir un règlement de la question palestinienne par la négociation, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), dans un climat de respect mutuel des droits des Israéliens comme des Palestiniens. C'est dans le cadre de telles négociations que chacune des parties aura toute liberté pour présenter ses idées et ses propositions. Israël est prêt à mener des négociations sur cette base avec les dirigeants palestiniens de Judée, de Samarie et de Gaza, de même qu'avec ceux qui renoncent à la violence en tant que moyen d'arriver à leurs fins et n'y ont pas recours.

M. Bein (Israël)

Israël recherche et encourage la modération palestinienne qui permettrait aux dirigeants palestiniens, dans les territoires, de mener des négociations directes ou d'arriver à des arrangements directs susceptibles de mettre fin à la violence et jetterait les bases d'un processus politique devant déboucher sur une solution du problème palestinien dans tous ses aspects.

La participation de la Jordanie est essentielle. Une paix stable des deux côtés du Jourdain signifie des considérations démographiques, économiques et de sécurité liant Israël, la Jordanie et les Palestiniens qui y résident aux fins d'une solution politique négociée. Les bases sur lesquelles construire la paix existent déjà. Des principes valables montrent la voie à suivre.

Il y a 10 ans, Israël s'est engagé à l'égard d'un cadre dans lequel tous les aspects du problème palestinien concernant les droits légitimes de chacun auraient pu être réglés. N'oublions pas que la soi-disant modération qui s'est fait jour à Alger est la même "modération" qui a rejeté les propositions sérieuses et fermes contenues dans les accords de Camp David. Nous restons engagés à l'égard des prémisses fondamentales des accords de Camp David, qui prévoient que le statut permanent du territoire sera déterminé par le biais de négociations. Nous sommes prêts à entamer ces négociations.

Les accords de Camp David montrent que la paix est possible, que les négociations débouchent sur des résultats et que des accords peuvent être conclus. Envisageant la nécessité de résoudre le conflit, Israël a dit souhaiter une solution mutuellement acceptable pour Israël et ses partenaires des pays voisins, y compris les Palestiniens. Le statut final des territoires ne sera pas déterminé unilatéralement, mais par le biais de négociations. Israël n'a épargné aucun effort pour favoriser et encourager la modération. Israël a toujours été prêt à créer et à saisir des occasions véritables de vivre en paix avec ses voisins.

Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies offrent la base des pourparlers de paix pour régler le différend arabo-israélien car elles stipulent que la paix sera obtenue par des accords et des négociations et que chaque Etat de la région a le droit "de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force". Le libellé soigneux de ces deux résolutions les a rendues acceptables pour Israël, pour les Etats arabes et pour la communauté internationale. Elles conservent toute leur validité aujourd'hui.

M. Bein (Israël)

Les négociations entre Israël et ses voisins, avec l'assistance de ceux qui peuvent apporter une aide constructive, sont le seul moyen d'amener la paix. Elles ont réussi auparavant dans les pourparlers organisés entre l'Égypte et Israël grâce à l'aide des États-Unis. Elles peuvent réussir de nouveau en aidant les parties à prendre en compte les besoins, les préoccupations et les intérêts les uns des autres. La communauté internationale peut aider à trouver une solution acceptable à des problèmes difficiles. Mais pour que cela soit possible, ceux qui souhaitent conduire les parties à la table des négociations doivent se rendre compte que l'ultime responsabilité de traiter les uns avec les autres et de trouver un terrain d'entente revient aux parties à la négociation elles-mêmes.

La violence et la terreur règnent dans la région depuis des dizaines d'années. La misère et les souffrances en sont la conséquence. La voie menant à la paix ne sera pas jalonnée de fusils, de grenades, de pierres et de bombes incendiaires. La violence et le terrorisme doivent cesser.

La représentation palestinienne aux négociations, conformément aux principes susmentionnés et sans conditions préalables préjugant l'issue des pourparlers, est essentielle. Les tentatives de dicter et d'imposer des conditions, d'utiliser la terreur au lieu du dialogue pacifique, elles ne le sont pas. Elles n'aboutiront à rien.

Le moment est venu de cesser d'exploiter et de déformer la question palestinienne pour encourager l'hostilité à l'encontre d'Israël. Le moment est venu de mettre fin à la campagne d'avilissement dirigée contre le peuple juif, son mouvement de libération nationale - le sionisme -, et l'État d'Israël.

Le moment est venu pour les gouvernements arabes et pour les Palestiniens de montrer qu'ils sont prêts à engager des négociations sans conditions préalables. Dans le cadre de ces négociations, la question de Palestine pourra trouver une solution appropriée et concertée.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : L'Assemblée générale est venue sur les rives du lac de Genève pour pouvoir examiner, comme il convient, la question de Palestine avec la participation de toutes les parties intéressées.

La décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies d'examiner le problème de Palestine à l'Office européen des Nations Unies est, nous le savons, le résultat d'un incident sérieux survenu au cours des travaux de la quarante-troisième session.

M. Petrovsky (URSS)

L'Assemblée générale, avec toute l'autorité voulue, a désapprouvé la décision des autorités américaines de ne pas permettre à une organisation ayant le statut d'observateur permanent aux Nations Unies de venir à New York. Nous jugeons particulièrement regrettable que cet incident se soit produit alors que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) avait fait une démarche constructive susceptible de faciliter la recherche d'une solution au conflit du Moyen-Orient avec la participation du Conseil de sécurité.

L'initiative pacifique, lancée hier du haut de cette tribune par M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP, offre de nouvelles possibilités de résoudre le conflit qui, depuis tant d'années, obscurcit la situation internationale. En exprimant clairement sa volonté d'entamer des négociations avec Israël dans le cadre d'une conférence internationale sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), en exprimant aussi son souhait de coexister avec Israël dans des conditions de paix et de sécurité, et en condamnant le terrorisme sous toutes ses formes, l'Organisation de libération de la Palestine a confirmé qu'elle est un partenaire sérieux et doté d'autorité dans les pourparlers de paix.

M. Petrovsky (URSS)

C'est à l'autre partie maintenant de répondre. Nous invitons tous les intéressés à profiter de cette occasion unique, à renoncer aux stéréotypes et aux préjugés, à accepter le rameau d'olivier de la paix, et à s'engager sans plus attendre sur la voie du dialogue international afin de parvenir à un règlement juste et global du conflit du Moyen-Orient.

Cela est d'autant plus important que le problème de Palestine et le règlement du conflit au Moyen-Orient constituent une partie intégrante du renforcement des bases de la paix et de la sécurité de façon véritablement globale. L'interdépendance, la tendance à l'intégration du monde actuel soulignent son indivisibilité politique. Le glas du conflit du Moyen-Orient de même que celui de tout autre conflit régional sonne pour nous tous.

L'une des tâches les plus importantes à l'ordre du jour de la communauté internationale est de démêler cet écheveau complexe de contradictions et de désamorcer un affrontement explosif au Moyen-Orient. La solution de ce problème est inséparable aux efforts concertés tentés par l'humanité pour s'acheminer vers une étape nouvelle, sur le plan qualitatif de son développement.

Une conception détaillée de cette question a été proposée à la communauté internationale dans la récente déclaration faite par le chef de l'Etat soviétique, Mikhaïl Gorbatchev devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Comme l'a souligné le dirigeant soviétique, nous avons abordé une époque où les intérêts communs de toute l'humanité seront à la base du progrès mondial et où la politique sera définie par la priorité accordée aux valeurs universelles. C'est là une des caractéristiques les plus importantes qui distinguent de façon radicale l'évolution mondiale actuelle de ce qu'elle était au début, voire au milieu, du XXe siècle.

L'interdépendance du monde nous permet de voir de manière nouvelle le problème du règlement des conflits régionaux, notamment celui du Moyen-Orient. La vie elle-même nous contraint à rejeter les stéréotypes, les conceptions caduques et les illusions.

La formule du développement au détriment d'autrui est dépassée. Dans le contexte des réalités modernes on ne peut concevoir de véritables progrès en empiétant sur les droits et les libertés de l'individu et des peuples. L'application pratique de ce concept de liberté de choix s'impose aujourd'hui de façon catégorique. Sinon, il est très probable que de graves conséquences s'en

M. Petrovsky (URSS)

suiront, menaçant toutes les régions de même que la paix mondiale. Il est notamment important de reconnaître, une fois pour toutes, qu'il est impossible d'assurer un avenir sûr à quiconque si on ne respecte pas le point de vue et la position des autres, si on n'est pas tolérant, si on refuse de voir dans le point de vue d'autrui autre chose que du négatif, si on n'est pas capable d'apprendre à vivre ensemble tout en restant différents les uns des autres.

C'est cette idée même de liberté de choix qui fait preuve de son efficacité dans différentes régions du monde qui étaient en proie à la guerre et à l'intolérance. Dans ces conditions, il est d'autant plus difficile d'accepter plus longtemps que le problème palestinien et un règlement global au Moyen-Orient restent en dehors des tendances positives et des processus de paix.

En nous félicitant de l'examen actuel de la question de Palestine à l'Assemblée générale, nous partons de l'idée que les Nations Unies ont un rôle crucial à jouer dans le processus d'internationalisation du dialogue sur l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient. La gravité du problème palestinien et du problème du Moyen-Orient dans son ensemble exige que leur examen à la présente session soit tout à fait conforme à la nouvelle pensée politique et aux actes des Etats qui sont dictés par les nécessités de l'heure. A notre avis, la situation nouvelle qui existe dans le monde exige des Nations Unies des décisions nouvelles, des approches nouvelles. Aujourd'hui, il faut tenir compte des intérêts des différents Etats et des parties au conflit et rechercher des solutions mutuellement acceptables.

Le problème palestinien montre à l'évidence combien grave est la situation du fait que le Moyen-Orient est toujours en proie aux bains de sang et à la violence et à la militarisation sans frein. De nouvelles armes modernes y pénètrent sans cesse, qui risquent de déstabiliser la situation politique, stratégique et militaire dans cette région et de la rendre encore plus explosive. L'introduction dans cette région d'armes chimiques et de missiles augmente encore notre anxiété. Le Moyen-Orient est tout proche du seuil nucléaire, ce qui suscite des appréhensions tout à fait légitimes. Tout cela compromet les intérêts vitaux des peuples et des Etats de cette région et est lourd de conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Ces événements dangereux s'expliquent par l'absence de solution au conflit arabo-israélien et à son problème clef - celui de Palestine. Le soulèvement pacifique palestinien dans les territoires palestiniens occupés de la Rive occidentale, de la Rive du Jourdain et de la bande de Gaza qui dure maintenant

M. Petrovsky (URSS)

depuis plus d'un an en est une preuve évidente. Le soulèvement a dramatiquement confronté la communauté internationale à la question fondamentale : il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient tant que ne seront pas garantis les droits fondamentaux des peuples de choisir leur propre avenir ainsi que les droits de tous les Etats de la région de se développer dans la liberté et dans la sécurité, et tant que certains essayeront d'annexer les territoires d'autrui saisis par la force. Aujourd'hui, nous pouvons constater avec satisfaction que dans la communauté internationale on voit déjà se profiler une conception d'ensemble de la solution de ces problèmes et de ces contradictions.

M. Petrovsky (URSS)

Premièrement, une formule juridique d'un règlement du conflit au plan international grâce aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, garantissant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Jusqu'à présent, le consensus international n'était pas suffisant sur ces questions et cette notion n'était pas appuyée par les parties directement impliquées dans le conflit arabo-israélien. A cet égard, nous pensons que pour le processus de paix au Moyen-Orient il importe de se féliciter particulièrement des décisions adoptées à la dernière session du Conseil national palestinien, tenue à Alger, qui contribuent sensiblement à créer des conditions favorables à la transition vers des mesures pratiques permettant de résoudre le conflit au Moyen-Orient. L'Union soviétique se félicite particulièrement des résultats auxquels est parvenue l'instance suprême palestinienne à Alger, le Conseil national palestinien, dont elle appuie la décision tendant à créer un Etat palestinien dans le cadre du règlement global du Moyen-Orient.

Deuxièmement, on reconnaît généralement qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre le mécanisme devant conduire au règlement global du conflit au Moyen-Orient. Au coeur de ce mécanisme est la conférence internationale. A l'heure actuelle, et à l'exception d'une partie des milieux dirigeants d'Israël, nul ne conteste que la réunion d'une conférence internationale est la seule voie réaliste et sûre susceptible de mener à un règlement global et juste grâce auquel le peuple palestinien pourra acquérir une patrie et le peuple israélien et les peuples arabes pourront jouir d'une paix durable et de la sécurité. Ainsi, dès aujourd'hui nous disposons d'une solide base juridique et politique qui doit permettre de mettre en oeuvre ce processus de règlement global. Il existe un large accord en faveur de la convocation d'une conférence internationale, et les parties au conflit arabo-israélien réalisent qu'il est de leur intérêt de rechercher des solutions de compromis qui tiennent compte de leurs intérêts.

Tout cela permet de passer à des contacts précis, bilatéraux et multilatéraux, pour examiner les aspects cruciaux du règlement et élaborer des accords mutuellement acceptables quant aux modalités d'une solution au problème. Nous proposons, comme nous l'avons dit à maintes reprises, que les membres du Conseil de sécurité entament sans tarder des consultations afin d'examiner les questions liées au règlement du conflit au Moyen-Orient. Nous sommes évidemment prêts à réagir positivement à toute proposition constructive concernant les modalités de ces contacts.

M. Petrovsky (URSS)

Selon nous, les contacts et les consultations entre les membres permanents du Conseil de sécurité avec la participation du Secrétaire général des Nations Unies peuvent jouer un rôle éminent dans ce domaine. Il est indubitable que l'autorité internationale et l'efficacité accrue de notre organisation et le renforcement de son potentiel de paix peuvent grandement accélérer le processus d'un règlement. Tout cela permettrait d'entamer des préparatifs pratiques destinés à la convocation de la conférence internationale, instance universelle et souple qui est la plus efficace et constitue le mécanisme le plus fiable pour débloquer le conflit arabo-israélien. Cela présuppose des formes très diverses d'interaction de ses participants. Les participants à la conférence pourraient être les représentants des parties au conflit, y compris le peuple arabe de Palestine, dont le seul représentant légitime est l'OLP, ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Le rôle des membres permanents du Conseil de sécurité à la conférence devrait consister à créer un climat favorable à la tenue de négociations. Les propositions et les recommandations qu'ils pourraient faire individuellement ou collectivement, les contacts avec les parties directement intéressées - s'il y a stagnation à une étape quelconque des négociations -, les garanties des accords conclus, tout cela pourrait être un facteur important susceptible de contribuer au succès de la conférence et à la mise en oeuvre des décisions qu'elle aurait adoptées.

Ce sont bien sûr les participants directement intéressés qui sont habilités à prendre des décisions touchant des questions concrètes. La diversité et l'acuité des problèmes peuvent exiger des mesures transitoires et par étapes, menant au règlement global. Ces mesures et étapes doivent cependant être examinées et appliquées dans le cadre de la conférence et coordonnées étroitement avec un règlement global.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma conviction que la volonté de la communauté internationale, le renforcement du rôle des Nations Unies en tant que mécanisme central pour le maintien de la paix et de la sécurité et du règlement des conflits permettront finalement d'écartier un risque aussi grave pour la sécurité internationale que celui que présente le conflit arabo-israélien.

Nous sommes véritablement à un tournant. Notre époque peut devenir celle des occasions perdues ou bien, au contraire, elle peut marquer le début d'une période nouvelle et pacifique de l'évolution de l'humanité.

M. Petrovsky (URSS)

Cela est particulièrement vrai de la situation au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle s'offre une occasion unique de commencer le mouvement devant mener à la paix dans cette région. Il importe de ne pas laisser passer cette chance. Il importe de prendre conscience de la nouveauté de la situation qui prévaut actuellement dans le monde. Il faut en profiter pour dépasser les anciens stéréotypes et passer de la rhétorique à une action calme, méthodique et équilibré qui permettra d'instaurer une paix juste et durable sur la terre antique du Moyen-Orient.

M. SHAMUYARIRA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Il y a plus de 40 ans que l'Assemblée générale s'est réunie pour la dernière fois dans cette belle ville de Genève, au bord du lac. Lorsque l'ONU a été créée, il a été décidé d'établir son siège à New York, où nous vivons et oeuvrons depuis lors. Cependant, avant de parler de la question qui justifie notre réunion ici, je voudrais, au nom du Mouvement des pays non alignés, présenter nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement soviétiques à l'occasion de la perte tragique de vies et de biens qu'a entraînée le tremblement de terre dévastateur survenu en Arménie la semaine dernière. Nous ajoutons notre voix à celles déjà entendues et demandons à la communauté internationale de soutenir pleinement les efforts des autorités soviétiques pour améliorer la situation de ceux qui ont survécu à cette catastrophe.

Le Président du Mouvement non aligné a déjà présenté une demande à tous les membres pour qu'ils fournissent toute l'assistance possible à l'Union soviétique et au peuple soviétique.

C'est pleins de nostalgie que nous revenons à Genève, tout en ayant la désagréable impression d'avoir fait ce trajet menacés par de mauvais augures, car notre retour dans cette ville n'a pas été délibéré; nous y avons été contraints. La même tendance isolationniste qui avait tenu les Etats-Unis en dehors de la Société des Nations domine une fois encore dans l'antimultilatéralisme des années 80 et est en partie à l'origine de la décision qui nous a forcés de tenir cette session de l'Assemblée générale à Genève.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Au début de cette année, la quarante-deuxième session de l'Assemblée a été reconvoquée trois fois pour délibérer sur la décision prise par les Etats-Unis, pays hôte du Siège de l'Organisation des Nations Unies, de fermer la mission d'observation de l'OLP à New York. Dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général à ce sujet, le pays hôte déclarait qu'il allait fermer la mission d'observation quelles que soient les obligations, qui puissent incomber aux Etats-Unis en vertu de l'Accord de Siège, comme l'on rappelé hier et aujourd'hui de nombreux orateurs. C'était là une manifestation d'arrogance brutale et flagrante de la part des Etats-Unis. La réaction de l'Assemblée générale a été tout aussi ferme. Elle a rejeté la position des Etats-Unis et a porté la question devant la Cour internationale de Justice. Face à une résistance internationale ferme et résolue, le pays hôte est revenu sur sa décision et a renoncé à son action illégale tentée contre la mission de l'OLP auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, l'Assemblée doit prendre une autre mesure extraordinaire et réagir, une fois encore, à une décision prise par le pays hôte en violation de ses obligations juridiques. L'Assemblée générale a décidé de transférer à Genève le débat sur le point 37 de l'ordre du jour, la question de Palestine, parce que les Etats-Unis, le 26 novembre, ont refusé au Président Arafat le visa qu'il avait demandé pour participer aux travaux de la quarante-troisième session ordinaire à New York.

En agissant de la sorte, les Etats-Unis ont non seulement compromis et gêné le bon fonctionnement des travaux de l'Organisation des Nations Unies à New York, mais, en refusant un visa au Président Arafat, ont montré que le pays hôte n'éprouve que du mépris pour le droit international et le rôle de notre organisation. Le Secrétaire général a dit, dans sa déclaration distribuée à New York le 28 novembre, que la décision prise par le pays hôte était incompatible avec ses obligations en vertu de l'Accord de Siège et que, si elle était maintenue, cette mesure

"compliquerait probablement et rendrait plus difficiles les débats à venir sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient à la présente session de l'Assemblée générale."

Cette observation du Secrétaire général nous paraît fort juste.

Les Etats-Unis ont insisté sur le fait que leur décision avait été prise au nom de la "sauvegarde de leur sécurité nationale". La communauté internationale tout entière, à l'exception d'Israël, évidemment, a rejeté cet argument, le

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

qualifiant d'absurde et d'inacceptable. Compte tenu des obligations juridiques internationales qui incombent incontestablement au pays hôte, comme les Etats-Unis l'ont eux-mêmes reconnu, et de l'appel pratiquement unanime lancé par l'Assemblée dans sa résolution du 30 novembre dernier, de même que par d'autres organes internationaux et par des chefs d'Etat et de gouvernement, dont le Président du Zimbabwe en sa qualité de président du Mouvement des pays non alignés, ma délégation avait espéré que le pays hôte agirait sagement et reconsidérerait sa décision. A notre grande consternation, les Etats-Unis ont choisi non seulement de méconnaître ces appels internationaux, mais, qui pis est, de montrer qu'ils méprisent complètement le droit international et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les idées mêmes qu'elle incarne, en s'en tenant obstinément à leur décision malavisée. Les orateurs précédents ont déjà parlé de ces sujets, mais le Mouvement des pays non alignés voudrait insister sur la gravité de la question et de la décision qui a été prise, car si ce genre d'attitude persiste, cela risque d'entraver le bon fonctionnement des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Dans une déclaration qu'il a faite à la 136e séance du Comité des relations avec le pays hôte le 28 novembre, le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies a dit que la demande de visa du Président Arafat tombait sous le coup des sections 11, 12 et 13 de l'Accord de Siège qui stipulent, entre autres, que les invités de l'Organisation des Nations Unies ne doivent pas se voir interdire l'accès au district du Siège, que cette clause s'applique quelles que soient les relations existant entre le pays hôte et les autres pays, et que les visas nécessaires "seront accordés ... aussi rapidement que possible". L'Accord de Siège souligne que les visas nécessaires seront octroyés aux orateurs qui viennent s'adresser à l'Organisation des Nations Unies, quelles que soient les relations existant entre le pays qu'ils représentent et les Etats-Unis. Le Conseiller juridique a également indiqué clairement que l'Accord de Siège ne contient aucune réserve quant au droit d'interdire l'entrée du pays à ceux qui représentent, de l'avis du pays hôte, une menace à sa sécurité. C'est pourquoi il a conclu que le pays hôte était dans l'obligation d'octroyer le visa demandé par le Président Arafat. Ma délégation partage pleinement l'avis du Conseiller juridique, et je suis heureux de voir que plusieurs autres délégations qui ont parlé ici ont adopté la même position.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Ma délégation s'est associée au reste de la communauté internationale pour appuyer la décision de transférer ce débat à Genève, afin de vaincre les difficultés imposées par le pays hôte à New York. Mais quelques questions profondément troublantes et fondamentales restent à trancher. Est-ce que notre venue à Genève fournit vraiment la solution à tous les aspects cruciaux du problème? Le fait est que le pays hôte s'en tient à la décision illégale et arbitraire qu'il a prise. Lorsque notre délégation reviendra à New York, l'irrespect et le mépris manifestés par le pays hôte pour l'Organisation des Nations Unies n'auront pas disparu. Les droits de l'Organisation des Nations Unies au titre de l'Accord de Siège ont été violés. Le pays hôte s'est arrogé le droit de décider quels leaders du monde peuvent prendre la parole à l'Organisation des Nations Unies à New York. Dans ces circonstances, pouvons-nous nous incliner devant cet autoritarisme? Si oui, que reste-t-il de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies? Et est-ce que notre réponse, à l'avenir, doit se limiter à transférer les sessions à Genève chaque fois que le pays hôte met à l'index l'un quelconque d'entre nous? Si oui, comment l'Organisation des Nations Unies et ses membres, surtout les pauvres pays en développement, pourront-ils supporter ces fardeaux financiers supplémentaires?

Nous sommes profondément préoccupés par ces nombreuses questions troublantes qui se posent à nous. Nous nous demandons si New York est un lieu approprié pour le bon fonctionnement indépendant du Siège de notre organisation mondiale. C'est pourquoi nous espérons que le Secrétaire général demandera des précisions à cet égard au pays hôte et nous fera un rapport détaillé sur ces questions. Nous ne pouvons accepter que le pays hôte continue arbitrairement et impunément de limiter le nombre de personnes faisant partie du personnel des missions auprès de l'Organisation des Nations Unies ou d'arrêter des personnes à charge de ce personnel qui bénéficient de l'immunité en vertu de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte.

La situation actuelle est tragique parce qu'elle se déroule en contrepoint d'événements au Moyen-Orient qui ont eu un effet positif sur l'état de choses dans la région et ont frayé la voie à certaines solutions. Je songe à l'intifada, aux décisions de la Jordanie à l'égard de la Rive occidentale et aux résultats de la récente session du Conseil national palestinien tenue à Alger. Ces événements ont créé des réalités nouvelles sur le terrain au Moyen-Orient.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

L'intifada, le soulèvement populaire du peuple palestinien contre l'occupation israélienne, a amené la lutte pour les droits inaliénables du peuple palestinien à une nouvelle étape qualitative. Le soulèvement, qui dure maintenant depuis un an, constitue un rejet de l'annexion rampante par Israël des territoires palestiniens occupés, qui est le but ultime et non caché des pratiques israéliennes telles que le déplacement et la déportation de Palestiniens, l'établissement de colonies juives en Palestine occupée, l'usurpation des terres palestiniennes et le changement des caractéristiques géographiques et démographiques des territoires occupés. Ce changement des caractéristiques géographiques d'Israël, comme nous le savons, est un phénomène qui dure depuis 1948. Les autorités israéliennes ont continué de saisir un morceau de territoire après l'autre, étendant la région qui leur avait été accordée en vertu de l'accord de 1948.

L'intifada a en fait montré que, plus de 20 ans d'occupation, de terreur et de répression israéliennes, n'avaient pas réussi à détruire la volonté et la détermination des Palestiniens de vivre en liberté dans leur patrie ni leur engagement de libérer les territoires occupés et de créer un Etat palestinien indépendant, ainsi que leur identification avec leur seul représentant authentique, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Comme le Secrétaire général le note à juste titre dans son rapport sur l'activité de l'Organisation cette année, le soulèvement illustre également de façon tangible les dangers d'une impasse créée par l'incapacité de s'entendre sur un processus de négociation. Cette étape historique de la lutte du peuple palestinien a donné un caractère particulièrement urgent et opportun à la nécessité de faire démarrer le processus de négociation sur la question de Palestine.

Devant ces réalités, les autorités israéliennes ont intensifié leur politique de la poigne de fer et employé une gamme de mesures cruelles pour essayer d'étouffer l'intifada. Le représentant de l'Etat d'Israël qui a parlé au début de la matinée a développé les vues de son gouvernement et de sa délégation sur la question des négociations. Israël dit souhaiter des négociations directes avec les Arabes et avec les Palestiniens. Mais nous avons remarqué que, dans son intervention, il n'a pas dit qu'Israël veut des négociations directes avec l'OLP, représentant authentique du peuple palestinien. Il veut des négociations avec les Arabes ou les nations arabes qu'il aura choisis et les Palestiniens de son choix.

M. Shamuvarira (Zimbabwe)

Hier le Président Arafat a demandé des négociations directes avec Israël. Le représentant israélien n'a pas répondu à cette question. Est-ce qu'Israël est prêt à avoir des entretiens directs avec le véritable représentant du peuple palestinien, à savoir l'OLP? Voilà la question à laquelle il aurait dû répondre. C'est très bien de dire qu'on souhaite des négociations, mais c'est autre chose que de choisir celui avec qui on veut négocier.

La presse internationale, le dernier rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les comptes rendus éloquentes qui figurent dans les rapports du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, font état de l'utilisation de vraies balles, y compris de balles à grande vitesse et de gaz lacrymogènes contre des hommes, des femmes et des enfants palestiniens sans arme. Encore une fois, le représentant israélien qui a parlé plus tôt aujourd'hui nous a parlé du désir de paix et de négociation de sa nation. Mais c'est précisément cette nation qui a été le plus grand coupable dans la région, car il a rompu la paix, commis des actes de brutalité et encouragé la violence non seulement contre le peuple palestinien mais aussi contre le peuple du Liban et d'autres nations arabes. On a également exercé des sévices horribles, y compris la fracture de façon délibérée des os, procédé à des détentions, à la démolition et à la fermeture des maisons occupées par les familles des Palestiniens accusés de participer au soulèvement - l'intifada - dont j'ai parlé, ainsi qu'à l'expulsion des individus soupçonnés d'avoir joué un rôle dirigeant dans l'intifada. En fait, dans la déclaration qu'il a faite hier à l'Assemblée, le Président Arafat a fait état de beaucoup de choses concernant les activités des Israéliens pour étouffer l'intifada et je ne vais donc pas ennuyer les membres en donnant plus de détails.

Les pays non alignés ont à plusieurs reprises exprimé leur profonde inquiétude devant l'escalade de ces pratiques inhumaines des forces d'occupation dans les territoires occupés dans leur tentative désespérée de maîtriser l'intifada. Il est profondément troublant de constater qu'il n'y a toujours pas de mesures de protection pour les Palestiniens qui luttent et les autres Arabes qui vivent sous occupation. L'intifada est une réaction de défi, claire, mais désespérée, de la population palestinienne sans défense dans les territoires occupés.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

A la récente réunion des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue récemment à Nicosie, le Conseil de sécurité a été prié de placer les territoires palestiniens occupés sous la surveillance provisoire des Nations Unies afin de protéger le peuple palestinien. Nous avons exprimé ces sentiments à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de séances tenues en septembre, et nous tenons à réaffirmer cette position devant cet organe. Nous aimerions également demander l'application de mesures qui s'imposent d'urgence pour améliorer la sécurité et la protection des Palestiniens, que le Secrétaire général avait proposées dans son rapport présenté au Conseil de sécurité conformément à la résolution 605 (1987).

Le Comité des pays non alignés sur la Palestine, dans son communiqué publié le 7 septembre 1988 à Nicosie, a prié instamment le Conseil de sécurité d'examiner ces recommandations afin d'autoriser leur application et, en particulier, celles relatives à l'octroi d'une protection physique et juridique, de même qu'une assistance et protection générales ainsi qu'une publicité dans les organes d'information internationaux. Nous voudrions demander une fois encore à l'Organisation des Nations Unies de devenir, pour un temps limité, le gardien et le protecteur des territoires occupés et de leurs résidents en maintenant une présence des Nations Unies dans ces territoires.

L'autre événement important qui marque les nouvelles réalités politiques au Moyen-Orient, dont j'ai parlé, a trait aux responsabilités supplémentaires assumées par le Comité exécutif de l'OLP suite à la décision prise en juin dernier par le Royaume hachémite de Jordanie concernant la Rive occidentale. Cet événement important, de même que la coopération ultérieure entre la Jordanie et l'OLP, est un facteur qu'on ne saurait méconnaître dans les futures initiatives de paix au Moyen-Orient. Cet événement, de même que l'intifada, sont les deux facteurs qui ont changé la situation sur le plan qualitatif au Moyen-Orient. Cela montre clairement que l'OLP seule a le droit intégral de représenter le peuple palestinien et de participer sur un pied d'égalité et de façon indépendante avec d'autres parties et gouvernements à tous les efforts, aux conférences et aux activités internationales dont les objectifs sont de garantir le respect et la réalisation de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

La "session de l'intifada" du Conseil national palestinien, qui s'est tenue récemment à Alger, est un événement historique. A cette session, l'OLP a présenté une proposition très constructive visant à négocier sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. A cette session également, on a pris la décision audacieuse de proclamer l'établissement de l'Etat de Palestine sur le territoire palestinien conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et conformément aux droits inaliénables du peuple palestinien universellement reconnus.

Ces décisions historiques prises par le Conseil national palestinien, et qui ont été développées par le Président Arafat hier, ont engendré une atmosphère nouvelle favorable à la relance du processus de paix au Moyen-Orient qui était dans l'impasse. Immédiatement après la session du CNP, le Président Arafat lui-même a demandé la relance d'urgence du processus de négociation. Dans l'intervention qu'il a prononcée il y a quelques minutes, le représentant de l'Union soviétique a indiqué la façon dont le processus de négociation pouvait démarrer immédiatement.

La grande majorité des Membres des Nations Unies saluent les décisions prises par le CNP et se déclarent prêts à saisir cette occasion historique qu'offrent ces décisions. Le Président du Mouvement des pays non alignés, le camarade Robert Mugabe, s'est félicité, dans une déclaration publiée le 17 novembre, de ces décisions et a demandé à Israël et à ses alliés de faire preuve de souplesse diplomatique compte tenu du changement de circonstances en acceptant la prompte convocation d'une conférence internationale de paix, à laquelle l'OLP participerait sur un pied d'égalité avec les autres parties. Les 12 Etats membres de la Communauté européenne, dans une déclaration publiée à Bruxelles le 21 novembre en réponse aux décisions prises à la session du CNP, ont déclaré que les décisions du CNP étaient des mesures positives pouvant conduire à un règlement pacifique du conflit arabo-israélien et ont demandé à toutes les parties concernées de saisir cette occasion pour contribuer au processus de paix de façon positive. L'Union soviétique et tous les autres Etats socialistes partagent ces sentiments positifs à propos des décisions d'Alger.

La réponse que le Président du Mouvement des non-alignés a reçu d'autres Etats non alignés manifeste la même tendance : un appui ferme aux décisions du CNP et un vif désir de voir discuter la situation au Moyen-Orient à la table de conférence.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Toutefois, la réaction d'Israël et des Etats-Unis face à ces nouveaux faits et à la décision prise par le CNP d'engager un processus de paix a été des plus décevantes. Même leur réaction au discours historique prononcé hier par le Président Arafat est décevante, car ils demandent plus de précisions encore et continuent de prétendre que ce discours pourtant très clair présente des ambiguïtés. Ceux d'entre nous qui ont entendu le Président Arafat hier sont d'avis qu'il a présenté ses vues clairement et de façon appropriée.

Après avoir appuyé tièdement les efforts entrepris par le Secrétaire général pour explorer les possibilités qui s'offrent de convoquer la conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies, et en poursuivant leurs propres initiatives rivales, les Etats-Unis et Israël semblent maintenant chercher de nouvelles excuses pour claquer la porte qui s'est récemment ouverte sur la paix. On nous dit maintenant que les décisions du CNP ne vont pas assez loin, que l'OLP ne réunit pas les conditions voulues pour être reconnue, que l'OLP n'est pas assez explicite et que ses décisions sont ambiguës, vagues et obscures, alors que nous pensons, nous, qu'elles sont très claires et très directes. Mais, évidemment, s'il faut préciser ces décisions et les questions à l'examen, alors l'endroit qui se prête le mieux pour ce faire est une table de conférence autour de laquelle seraient réunies toutes les parties concernées, notamment l'OLP, et non pas les seuls représentants avec lesquels certains veulent négocier. Et les événements survenus récemment renforcent plus que jamais l'appel que nous lançons pour que démarre le processus de paix.

Si les doutes émis par les Etats-Unis et par Israël étaient réels, alors pourquoi les Etats-Unis sont-ils allés jusqu'à violer le droit international en empêchant le président Arafat de faire connaître sa réponse au monde? Il convient de noter que les Etats-Unis qui, dans une initiative récente, avaient insisté sur le fait que les participants aux négociations devaient accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de résolution, déclarent maintenant, sans conviction, que le CNP "ne va pas assez loin". Mais jusqu'où veulent-ils qu'il aille alors que personne n'est disposé à dialoguer avec eux? Tant les Etats-Unis qu'Israël continuent de refuser le dialogue avec l'OLP. Le représentant d'Israël, en se référant, ce matin, à la Rive occidentale et à Gaza a parlé de la "Judée et de la Samarie", reprenant les noms bibliques de ces districts. Il ne se s'est pas

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

prononcé vraiment sur la question de la négociation avec l'OLP. Si les Etats-Unis et Israël ne veulent pas dialoguer avec l'OLP, alors comment peut-on clarifier les questions?

Est-il juste de demander à l'OLP de négocier toute seul jusqu'à ce qu'elle capitule devant les conditions imposées par le régime Shamir? Quelqu'un, ici, change de place les poteaux de but et redéfinit les règles du jeu au milieu de la partie - ce n'est pas régulier. En outre, nous trouvons étonnant qu'un Etat s'arroge le droit de décider qui est qualifié pour diriger réellement le peuple palestinien, alors que le peuple palestinien lui-même a choisi ses dirigeants. N'est-ce pas cela l'autodétermination? N'est-ce pas ce que dit la Charte des Nations Unies? N'est-ce pas ce que dit la charte de l'Atlantique? N'est-ce pas ce que dit la Déclaration universelle des droits de l'homme? Quelles conditions faut-il remplir pour être reconnu représentant des Palestiniens?

Le peuple palestinien dans les territoires occupés et en exil a prouvé depuis longtemps que l'OLP est son représentant authentique. Au sein du mouvement des pays non alignés, nous avons constamment maintenu que l'OLP, membre à part entière de notre mouvement, a seul le droit de représenter le peuple palestinien et a le droit de participer, sur un pied d'égalité et en toute indépendance, à tous les efforts, à toutes les conférences internationales et à toutes les autres activités dont l'objectif est d'assurer le respect, la réalisation et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous nous félicitons donc de la proclamation de l'Etat de Palestine par le CNP. Plus de 80 Etats ont reconnu, à ce jour, l'Etat de Palestine. La déclaration du CNP fait apparaître très clairement que l'Etat de Palestine a été proclamé sur la base de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Qui plus est, l'établissement d'un Etat de Palestine souverain et indépendant demeure l'un des droits inaliénables du peuple palestinien universellement reconnus.

Au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais exprimer nos remerciements sincères au Président Arafat pour le geste important qu'il a fait en venant personnellement devant cette assemblée pour nous faire connaître les décisions importantes prises par le CNP. Notre mouvement a le plus grand respect pour la façon remarquable dont le Président Arafat dirige le peuple palestinien dans sa lutte légitime contre l'occupation, et, comme je l'ai dit plus tôt, le Président du Mouvement a instamment engagé les membres du Mouvement non aligné à appuyer l'Etat qui vient d'être proclamé.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Nous saluons les décisions importantes prises par le CNP, qui offrent l'occasion réelle d'opérer une percée dans le processus de paix au Moyen-Orient actuellement dans l'impasse. Le Président Arafat a expliqué pleinement ces décisions la semaine dernière, à Stockholm, et l'a fait de nouveau avec éloquence et lucidité hier.

Il est temps maintenant que toute la communauté internationale, sous la conduite du Conseil de sécurité, accélère ses efforts pour promouvoir un processus de négociation réel. Nous voudrions lancer un appel aux Etats-Unis pour qu'ils aient le courage de faire ce qui s'impose. En tant que leader mondial, les Etats-Unis se doivent de le faire et ils nous le doivent. Il est indispensable que les Etats-Unis jouent un rôle dans le processus de paix au Moyen-Orient. Il est un fait inéluctable, c'est que pour que ce rôle soit positif il faut reconnaître que la question de Palestine est au coeur même du problème du Moyen-Orient. Refuser même d'écouter l'OLP et exclure la participation de l'OLP, sur un pied d'égalité et en toute indépendance, au processus de négociation serait manquer de réalisme. Cela équivaldrait à méconnaître le fait que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Les Etats-Unis, en tant que grande puissance et principal appui d'Israël, et membre permanent du Conseil de sécurité, ont un rôle important à jouer dans la solution de la question palestinienne. Par conséquent, leur crédibilité et leur autorité morale doivent rester intactes. Des Etats-Unis moralement affaiblis ne serviraient personne : ni la paix mondiale, ni la cause palestinienne, ni, certainement, la sécurité israélienne.

Nous voulons également demander au Gouvernement britannique qui, en fait, a créé ce problème au Moyen-Orient, de se montrer plus positif dans sa façon d'aborder la question. Nous nous félicitons de la rencontre qui a eu lieu il y a quelques semaines entre le Gouvernement britannique et l'OLP, et nous espérons que ces contacts continueront et que le Gouvernement britannique prendra la position plus positive adoptée par d'autres gouvernements de la Communauté économique européenne en faveur de l'OLP et de la juste cause du peuple palestinien. Il faut qu'il assume cette responsabilité historique et ce fardeau car il a créé un problème irréductible en imposant la population juive en territoire palestinien à la fin de la seconde guerre mondiale.

Le refus américain d'octroyer un visa au Président Arafat constitue non seulement une violation d'un accord international solennel librement accepté par les Etats-Unis d'Amérique, mais aussi une offense à notre sens de la justice et de la décence. Comment pouvons-nous demander à l'OLP d'utiliser des moyens pacifiques pour promouvoir sa cause tandis que nous lui refusons la possibilité de parler à une réunion internationale de ce genre, de s'adresser à l'opinion internationale, d'exprimer ses vues au reste du monde? A moins que nous ne cherchions à obliger les Palestiniens à accepter le déni de leurs droits à l'autodétermination et du statut d'Etat pour leur territoire, nous ne pouvons tolérer le refus d'octroyer un visa au Président Arafat et nous ne pouvons jamais tolérer la tentative de museler l'OLP, qui est la voix authentique du peuple palestinien.

L'OLP et les Etats arabes de première ligne ont fait preuve de sagesse et d'audace dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. L'OLP a agi en vue d'une paix véritable et créé la base sur laquelle le processus de négociation peut être engagé. D'autres dirigeants mondiaux doivent agir comme des hommes d'Etat et contribuer au maintien d'une atmosphère qui facilite l'utilisation constructive des avenues de paix nouvellement ouvertes.

M. ANDERSSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : Dans sa dernière interview, le 28 février 1986, quelques heures avant qu'il soit assassiné, le regretté Premier Ministre suédois, Olaf Palme, a dit :

"Les relations entre les superpuissances ont pendant longtemps été glaciales, mais des signes manifestes montrent que, à l'heure actuelle, la glace commence à se briser. La situation internationale s'est éclaircie. La méfiance se dissipe comme la brume d'un matin de printemps. Nous constatons plusieurs signes de détente."

Voilà une déclaration qui était véritablement visionnaire. Le climat glacial s'est transformé en entretiens et en relations améliorées entre les superpuissances. Le premier accord de désarmement nucléaire a été signé. Un certain nombre de conflits régionaux sont en voie de règlement.

Au Moyen-Orient aussi, des changements notables sont intervenus. Le soulèvement dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967 a créé une situation nouvelle. Le peuple palestinien a clairement montré qu'il n'accepte plus l'occupation. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a montré clairement qu'elle veut négocier avec Israël dans le cadre d'une conférence internationale de paix, sur la base de la solution des deux Etats. C'est ainsi qu'il pourra y avoir une percée importante dans le processus de paix.

Mon pays et moi-même sommes des amis véritables des Palestiniens et des Israéliens. C'est pourquoi nous sommes désespérés de voir que les deux peuples ne vivent pas dans la paix mais dans l'inimitié.

L'Organisation des Nations Unies a une responsabilité particulière dans le règlement du conflit au Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies a fourni la base de la création d'un Etat juif et d'un Etat arabe en Palestine. L'Etat juif a été créé il y a 40 ans. Il est grand temps maintenant que la question des aspirations nationales des Palestiniens retienne toute l'attention de l'ensemble de la communauté mondiale.

Au fil des années, nous avons invité l'OLP à reconnaître le droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous avons également demandé à l'OLP de rejeter le terrorisme sous toutes ses formes.

Au fil des années, nous avons demandé aux Etats-Unis de reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

M. Andersson (Suède)

Au fil des années, nous avons demandé à Israël de mettre fin à l'occupation du territoire palestinien et d'amorcer un dialogue avec l'OLP en vue d'une coexistence pacifique entre deux peuples qui ont trop souffert.

Aujourd'hui nous sommes profondément satisfaits de constater que l'OLP, par son président, M. Arafat, a, selon nous, expliqué que l'OLP est disposée à négocier avec Israël, dans le cadre de la conférence internationale, en faveur de la paix et d'un règlement global du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions 242 (1987) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, que l'OLP s'engage à respecter le droit d'Israël à exister en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, que l'OLP condamne le terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'Etat. A notre avis, personne ne saurait se méprendre là-dessus, même les plus soupçonneux.

De ce fait, nous estimons que la voie est maintenant ouverte vers un dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP. Un grand pas a été fait vers la paix et la réconciliation entre Palestiniens et Israéliens.

Nous avons à maintes reprises défendu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il va sans dire que ce droit comporte le droit de choisir ses propres représentants et le droit de créer son propre Etat.

La Suède est attachée à l'existence et à la reconnaissance d'Israël. La Suède a pendant 40 ans appuyé le droit d'Israël à vivre en paix. Cet appui sera toujours accordé.

Ce que les Palestiniens demandent aujourd'hui est le droit de créer leur propre Etat à côté de l'Etat d'Israël, comme cela a été décidé par l'Organisation mondiale il y a plus de 40 ans.

M. Andersson (Suède)

Il est dans l'intérêt à long terme d'Israël, non seulement d'être accepté par les peuples et les Etats voisins, mais de les accepter aussi bien.

A mes amis israéliens, je voudrais dire : rappelez-vous ce qu'a dit Ben Gourion en juillet 1967 et réfléchissez-y. Il avait insisté alors pour que les territoires occupés soient rendus dès que possible car, selon lui, les conserver risquait de changer et finalement de détruire l'Etat juif.

J'exhorte le Gouvernement israélien à déclarer ouvertement dans cette assemblée qu'Israël n'a pas l'intention d'annexer les territoires pris par la force en 1967 et d'y rester. J'exhorte également le Gouvernement israélien à saisir la main que lui tend l'Organisation de libération de la Palestine et à se montrer lui aussi prêt à négocier. Il est maintenant du devoir d'Israël de rendre la pareille.

Le Gouvernement suédois se félicite des décisions prises lors de sa récente réunion, à Alger, par le Conseil national palestinien. Nous sommes nous aussi d'avis qu'une conférence internationale de paix devrait être convoquée sous l'égide des Nations Unies et que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) ainsi que le droit des Palestiniens à l'autodétermination sont la base d'une solution pacifique.

Si la Suède peut aider à concilier les positions et contribuer au processus de paix, nous sommes prêts à le faire. C'est dans cet esprit qu'a eu lieu à Stockholm, la semaine dernière, la rencontre entre des représentants de l'OLP et un groupe de personnalités juives américaines.

Nul doute pour la Suède que la solidarité internationale est une nécessité. Les Suédois sont un peuple heureux. Nous vivons en paix depuis 175 ans. Nous avons pu ériger notre société dans la liberté, sans ingérence extérieure.

Nous sommes prêts, de concert avec d'autres pays, à aider à panser les blessures de dizaines d'années d'affrontement. Nous sommes prêts à appuyer par tous les moyens ceux qui recherchent la paix. Nous sommes prêts à accorder une aide humanitaire et une assistance économique aux victimes de l'occupation.

Il faut maintenant que toutes les parties en cause prennent des initiatives politiques audacieuses et courageuses. Il ne faut pas que l'on puisse dire qu'en dépit de tous les événements survenus cette année, 1988 restera dans l'histoire une année des occasions manquées pour ce qui est de la recherche de la paix au Moyen-Orient.

M. WAKIL (Afghanistan) (parle dari; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation) : A l'ouverture de l'actuel débat de l'Assemblée générale sur la question de Palestine, nous avons entendu l'intervention brillante et très importante de S. E. M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Qu'il me soit permis de dire combien nous apprécions les sages paroles du leader palestinien et ses idées pratiques pour la solution de la question de Palestine indispensable pour régler l'ensemble du problème du Moyen-Orient et amener une paix juste et durable dans cette région troublée. Nous sommes certains que ce discours-programme sera un facteur positif important dans ce débat constructif de l'Assemblée sur la question de Palestine.

Nous regrettons cependant que cette déclaration ait été faite ici, à Genève, au lieu du Siège des Nations Unies à New York. Nous nous sommes associés à l'écrasante majorité des Etats Membres pour déplorer un acte qui, de toute évidence, représente de la part des Etats-Unis une violation de l'Accord de Siège et du droit international. Nous réaffirmons le droit indéniable de l'Organisation de libération de la Palestine à participer aux travaux et aux sessions des Nations Unies et à avoir, pour ce faire, libre accès à l'Organisation. Nous appuierons le projet de résolution demandant que l'Etat de Palestine se voie octroyer les droits et privilèges dont jouit maintenant l'OLP aux Nations Unies. Notre position à cet égard est en harmonie avec l'appui que nous avons traditionnellement accordé aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question de Palestine.

En un moment de son histoire troublée où le peuple héroïque de Palestine a tourné une nouvelle page de sa vie nationale, j'ai l'honneur d'exprimer aux dirigeants et au peuple de la nation palestinienne soeur nos sincères félicitations à l'occasion de la déclaration historique du 15 novembre 1988 portant création de l'Etat de Palestine. Nul doute que c'est là un tournant décisif vers la réalisation des aspirations nationales du noble peuple de Palestine. Je suis fier de pouvoir dire que le Gouvernement de la République d'Afghanistan, qui a déjà établi des relations diplomatiques avec l'OLP, a reconnu l'Etat de Palestine.

Nous louons et saluons l'initiative audacieuse et courageuse qu'a prise l'OLP avec l'adoption par le Conseil national palestinien, du communiqué politique du 15 novembre à Alger et avec la déclaration de Stockholm. Le communiqué

M. Wakil (Afghanistan)

politique - document de grande importance - offre une occasion historique réelle à toutes les parties au conflit arabo-israélien de régler pacifiquement le problème du Moyen-Orient et d'amener une paix authentique et durable dans la région. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à New York, la cause de la paix et de la sécurité internationales exige que l'on ne laisse pas passer cette occasion unique.*

La façon nouvelle d'envisager les relations politiques internationales a donné naissance à des tendances nouvelles dans le monde, des tendances propices à la solution des conflits régionaux. On a maintenant l'espoir d'éliminer les foyers de conflits régionaux.

La conclusion des accords de Genève pour le règlement de la situation autour de l'Afghanistan, la résolution adoptée à cette fin par la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et les déclarations de S. E. M. Mikhaïl Gorbatchev relatives au règlement pacifique des conflits régionaux - ses propositions pour la solution politique de la situation autour de mon pays reflétées dans son discours à l'actuelle session de l'Assemblée générale, en particulier - sont autant d'exemples de solutions politiques d'ensemble des conflits régionaux. Autrement dit, recourir à la force ne résoudra pas les conflits régionaux; il n'y a d'autre choix que rechercher des solutions pacifiques, la négociation et le dialogue entre les parties intéressées. Aussi disons-nous que le nouveau mode de pensée politique à propos des conflits régionaux a ouvert de nouveaux horizons laissant entrevoir la normalisation des relations internationales et l'élimination des tensions grâce au règlement des conflits régionaux, comme celui du problème du Moyen-Orient qui dépend de la solution de la question de Palestine.

* M. Al-Shakar (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

M. Wakil (Afghanistan)

La question de Palestine, comme nous le savons tous, est au coeur même du problème du Moyen-Orient et constitue la cause fondamentale du conflit arabo-israélien depuis plus de 40 ans. C'est une grande tragédie humaine qui a des proportions considérables et qui affecte non seulement certains gens, mais une nation tout entière. Par une politique d'agression, par l'occupation et par des actes de répression dirigés contre les Palestiniens et la nation arabe tout entière, Israël a privé les Palestiniens non seulement de leurs foyers et de leurs biens mais aussi de leur territoire et de leur terre ancestrale. Les Palestiniens qui sont restés en terre palestinienne occupée ont subi une répression brutale systématique et le déni total de leurs droits de l'homme fondamentaux.

A ce propos, il est regrettable que les Palestiniens n'aient pas été à l'abri de l'agression israélienne même dans leur refuge. L'attaque israélienne contre les réfugiés palestiniens au Liban le 9 décembre 1988 est encore un nouvel exemple honteux dans une série d'agressions armées qui montre l'essence de la politique israélienne à l'égard du peuple palestinien et de la nation arabe dans son ensemble. Tout cela à un moment où l'humanité dans tous les coins et recoins du globe célèbre et commémore le quarantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme.

Cet acte brutal d'agression contre les Palestiniens, au mépris total de l'indépendance et de la souveraineté nationale du Liban, rappelle le massacre sanglant et cruel perpétré dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila et les attaques pirates lancées contre d'autres pays arabes, telles que, pour n'en citer que quelques-unes, l'agression terroriste d'Israël le 16 août dernier contre la Tunisie et celle commise trois ans plus tôt.

Le moment choisi pour perpétrer cet acte de terreur contre les Palestiniens est également très important. Il a lieu exactement lors du premier anniversaire du soulèvement héroïque du peuple palestinien dans la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, réaction logique à la persistance de l'occupation et de la répression israéliennes. Cet acte d'agression a également lieu la veille du jour où l'Assemblée générale doit discuter la question de Palestine.

Le soulèvement héroïque, l'intifada, est une manifestation claire de la volonté du peuple palestinien d'être maître de son propre destin. Ce soulèvement qui se poursuit malgré le durcissement de la politique de la main de fer des autorités d'occupation israéliennes et malgré le meurtre de jeunes gens, de femmes

M. Wakil (Afghanistan)

et d'enfants palestiniens par les forces sionistes de répression, est non seulement une réaction contre les actes de terrorisme et de brutalité tels que le châtement collectif, la déportation, la démolition des maisons, la confiscation des terres par la force, l'expropriation des biens et le massacre d'une population sans défense, mais également une preuve de la détermination des Palestiniens de libérer leur terre et d'accéder à la liberté et à l'indépendance à tout prix. Il s'agit d'un événement historique irréversible qui prouve, d'une part, la détermination du peuple palestinien d'avoir un Etat qui lui soit propre et, d'autre part, la futilité des efforts faits par Israël pour maintenir l'occupation et finir par usurper la Palestine. C'est la lutte juste d'un peuple opprimé contre l'occupation, et elle bénéficie d'un large appui international dans tous les coins du monde.

Dans ce contexte, nous condamnons l'agression israélienne contre les lieux saints dans les territoires palestiniens et dans d'autres territoires arabes occupés. Toutes les tentatives sionistes visant à modifier les caractéristiques politiques, culturelles, religieuses, démographiques de la Palestine et d'autres territoires arabes occupés sont illégales, nulles et non avenues. Nous condamnons également la politique israélienne de déplacements forcés de Palestiniens et de confiscation de leur terre pour créer des colonies de peuplement israéliennes. La création de ces colonies de peuplement est contraire au droit international et a été rejetée par la communauté internationale.

Les éléments fondamentaux de la solution de la question de Palestine et de l'ensemble du problème du Moyen-Orient sont très clairs depuis longtemps. Ils ont été soulignés dans les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Mais malheureusement, la question de Palestine reste sans solution et le Moyen-Orient continue d'être un foyer de tensions et une menace pour la paix et la sécurité internationales. La situation constante d'affrontement, de conflit, d'instabilité et de troubles au Moyen-Orient a causé des effusions de sang, des tragédies et des destructions parmi tous les peuples de la région, notamment la nation palestinienne.

La cause première de cette situation tragique réside dans le déni par Israël de ses droits inaliénables au peuple palestinien et son occupation persistante des terres palestiniennes et autres terres arabes. Cette situation est également le résultat du mépris total d'Israël pour le droit international et les résolutions des Nations Unies.

M. Wakil (Afghanistan)

En revanche, les pays arabes du Moyen-Orient et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont à maintes reprises demandé une solution pacifique de la situation potentiellement explosive qui existe au Moyen-Orient. Leur décision collective de Fez, réitérée par la suite au cours d'autres sommets arabes et au cours d'autres réunions, a fourni la possibilité de mettre fin à la situation de guerre, de conflit et tension en garantissant au peuple palestinien ses droits inaliénables à la liberté, à l'indépendance et à l'Etat. Le communiqué politique du Conseil national palestinien du 15 novembre dernier à Alger et les déclarations faites ensuite par l'OLP ont montré clairement que le peuple palestinien souhaitait résoudre la question de Palestine par des moyens pacifiques. L'Assemblée générale doit faire pression autant que possible sur Israël pour qu'il accepte la voie de la paix et des négociations pacifiques.

La meilleure solution pour ces négociations est la convocation d'une conférence internationale de paix pour le Moyen-Orient avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, unique représentant légitime du peuple palestinien. La conférence doit avoir pour mandat le retrait inconditionnel d'Israël de toutes les terres palestiniennes et des autres terres arabes occupées, y compris Jérusalem, les hauteurs syriennes du Golan et le sud du Liban, de même que le plein rétablissement des droits inaliénables des Palestiniens à retourner dans leur terre et à y créer un Etat palestinien indépendant.

C'est là, à notre avis, la seule solution viable au problème du Moyen-Orient et à la question de Palestine qui en est le centre. C'est le seul moyen de rétablir une paix réelle, juste et durable dans la région.

Pour conclure, je veux à nouveau réaffirmer la solidarité constante du peuple et du Gouvernement de la République d'Afghanistan avec la lutte héroïque et juste du peuple palestinien pour la libération de son territoire et le rétablissement de ses droits. Sa lutte finira par triompher et nous sommes convaincus que ce jour-là est très proche.

M. AHMED (Somalie) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis d'adresser au Président les félicitations et les remerciements de mon gouvernement pour les efforts inlassables qu'il a déployés à la tête de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de laquelle a été examiné le point 37 de l'ordre du jour intitulé "Question de Palestine". Nous n'attendions pas moins de sa sagesse et de son habileté.

M. Ahmed (Somalie)

Les Nations Unies ont le devoir de s'acquitter de leurs obligations juridiques. Nous avons l'habitude de discuter ce point à New York, mais étant donné que l'Accord de Siège a été violé, nous sommes obligés de l'examiner ici.

M. Ahmed (Somalie)

Malgré les obstacles et les politiques obstructionnistes visant à contrecarrer la déclaration de l'Etat palestinien arabe, les efforts en vue de réaliser la paix au Moyen-Orient constituent toujours l'un des soucis essentiels des Nations Unies, à la lumière notamment de la détente internationale et du rapprochement entre les deux superpuissances, rapprochement qui a rasséréné la situation dans le monde et renforcé la coopération internationale pour régler les différends régionaux. Il importe donc désormais aux Etats Membres de redoubler d'efforts pour trouver une solution à la question de Palestine qui constitue la cause profonde du conflit et de la tension au Moyen-Orient.

Après les résolutions historiques qui ont été adoptées par le Conseil national palestinien à Alger, il est grand temps maintenant de parvenir à un règlement global du problème du Moyen-Orient, dont l'essentiel est le problème de Palestine, qui se fonde sur le respect des droits inaliénables du peuple palestinien et sur l'exercice de son droit à l'autodétermination. Je voudrais ici saluer le rôle joué par le Président Yasser Arafat, Président du Conseil exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) pour parvenir à une solution juste du problème palestinien.

La Somalie appuie énergiquement les éléments de base d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et ce, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces résolutions s'inspirent des principes des Nations Unies et des fondements du droit international; elles confirment l'illégalité de l'occupation des territoires par la force et affirment le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

Nous joignons donc notre voix et notre appui le plus total à l'appel lancé pour le retrait total et inconditionnel de toutes les forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem, et également de tous les autres territoires occupés depuis 1967, tout en reconnaissant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination par l'exercice de sa souveraineté dans un Etat indépendant.

Malheureusement, l'entêtement d'Israël à ignorer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la question de Palestine constitue l'obstacle majeur pour la paix. L'exemple le plus clair en est l'attitude prise par Israël vis-à-vis des résolutions historiques prises par le Conseil national palestinien à Alger, le 15 novembre dernier. Malgré cela, Israël continue à dénier au peuple palestinien tous ses droits nationaux légitimes.

M. Ahmed (Somalie)

La question de Palestine est, à n'en pas douter, au centre du conflit au Moyen-Orient. On a noté en 1988 une évolution sensible dans cette question et, par leur attitude, les parties semblent plus que par le passé se rapprocher d'un règlement de cette question. L'intifada du peuple palestinien dans les territoires occupés est le meilleur exemple du refus opposé par les vieillards et les enfants du peuple palestinien à l'occupation illégale des territoires par Israël depuis 1967. Cela constitue également un refus du recours à la force armée pour maintenir l'occupation.

Je voudrais, à cet égard, rappeler les rapports du Secrétaire général sur ce sujet et les mesures qui ont été prises par les pays arabes conformément à la légalité internationale, en vue de créer les conditions propices à l'amorce d'un règlement pacifique et durable de la question de Palestine tel qu'énoncé dans le plan de paix adopté au Sommet arabe de Fez de 1982, qui a été confirmé par d'autres sommets arabes. Les résolutions historiques récemment adoptées à Alger en novembre 1988 par le Conseil national palestinien sur une base démocratique consacrent le couronnement de ces efforts. Ces résolutions confirment sans ambiguïté aucune que le peuple palestinien désire la paix et oeuvre à la réussite de tous les efforts de paix.

La proclamation de l'Etat palestinien et le Communiqué politique, qui ont précisé que la résolution 181 (II) de 1947 constitue toujours la base juridique qui assure le droit du peuple palestinien à un Etat indépendant côte à côte avec l'Etat israélien, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en sont les meilleures preuves.

Le Gouvernement et le peuple somaliens exhortent l'Assemblée générale à agir rapidement afin de convoquer une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, conformément aux résolutions prises par cette assemblée, avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec les autres parties au conflit. Le peuple palestinien, par les résolutions adoptées par le Conseil national palestinien en novembre 1988, a accepté explicitement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cela peut permettre d'amorcer des mesures internationales en vue de la tenue d'une conférence internationale de paix, sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées.

M. Ahmed (Somalie)

Le Gouvernement de la Somalie lance un appel aux deux superpuissances, à la Communauté européenne et à la communauté internationale pour qu'ils assument leurs responsabilités dans ce domaine et pour que cette occasion d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient ne nous échappe pas. Israël doit très vite confirmer sa bonne volonté et annoncer qu'il est disposé à se retirer des territoires palestiniens et arabes, y compris Jérusalem, occupés depuis 1967. Les efforts de tous les Etats de la communauté internationale doivent tendre vers une solution globale et durable de la question de Palestine, conformément aux règles du droit international et aux principes du droit des peuples à l'autodétermination, des droits de l'homme et du droit de vivre en paix et dans la sécurité.

M. LAVASANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'arabe) :

"Toute autorisation est donnée à ceux qui sont combattus - parce que vraiment ils sont lésés, et Dieu est capable, vraiment, de les secourir,

(Le Coran, XXII:39)

Tout d'abord, et à l'occasion du début de la deuxième année du soulèvement héroïque du peuple musulman palestinien dans les territoires occupés, je salue ce peuple vaillant et rends hommage aux martyrs de cette glorieuse intifada qui, en vérité, sont des martyrs de la liberté et de l'indépendance de leur patrie bien-aimée.

M. Lavasani (République islamique d'Iran)

Nous remercions l'Assemblée générale des Nations Unies de sa décision de convoquer cette réunion à Genève pour appuyer l'intifada héroïque, qui n'a été rendu possible que grâce aux efforts du Secrétaire général que nous remercions, comme nous remercions le Gouvernement suisse de sa chaleureuse hospitalité.

Nous savons tous que le transfert de ces séances particulières de l'Assemblée générale des Nations Unies de son siège à New York au siège européen à Genève est dû au mépris des Etats-Unis pour leurs engagements internationaux, notamment l'Accord de Siège, et à l'insistance qu'ils mettent à empêcher la volonté de la communauté internationale d'aboutir et les Nations Unies de s'acquitter de leurs obligations.

Il ne fait aucun doute que si la victoire - que constitue la convocation de cette réunion à Genève - remportée par la volonté internationale, en dépit des obstacles dressés par le régime sioniste et le Gouvernement américain, révèle l'attitude dominante des Etats-Unis, elle prouve aussi que la question de Palestine est profondément enracinée dans la conscience des peuples du monde. Si les Etats-Unis - ou toute autre puissance - cherchent à nier ce fait irréfutable ils n'y gagneront rien sinon l'isolement. Les Etats-Unis d'Amérique se trouvent isolés sur la scène internationale en raison de cette question. Même leurs plus proches alliés ont désapprouvé la décision prise par les Etats-Unis à cet égard.

A la lumière de l'expérience passée et des récents événements, les gens bien informés savent que l'hostilité américaine à l'égard du peuple musulman de Palestine a des racines très profondes et violentes. C'est pourquoi, tous les efforts visant à remédier à cette situation ont été vains. En d'autres termes, les efforts faits pour rechercher l'acquiescement de Washington n'ont pas provoqué le moindre changement dans l'attitude hostile des Etats-Unis à l'égard du peuple palestinien. La raison en est claire : il n'y a pas de différence entre la véritable position des Etats-Unis et celle des occupants sionistes de la Palestine.

Espérer pouvoir modifier la position des Etats-Unis à l'égard des droits légitimes du peuple palestinien dans leur patrie ancestrale n'est qu'une illusion. La mauvaise foi des Etats-Unis est d'ores et déjà établie. Inutile donc de mettre à l'épreuve les intentions américaines en arrêtant la lutte populaire et armée pour la libération de la Palestine. Inutile aussi d'attendre qu'elles entraînent davantage d'atrocités de la part du régime sioniste.

M. Lavasani (République islamique d'Iran)

La persistance du régime sioniste d'occupation et de ses amis impérialistes à refuser au peuple palestinien la justice, ses droits inaliénables, et la regrettable indifférence des gouvernements du monde n'ont fait qu'inciter les Palestiniens, le 8 décembre 1987, à se servir des pierres de leurs patries comme moyen de s'opposer aux armes ultramodernes de l'occupant ennemi. Le soulèvement héroïque du peuple palestinien dans les territoires occupés continuent de hanter la conscience de l'humanité, l'engageant vivement à prendre une attitude juste à l'égard des Palestiniens qui sacrifient leur vie pour obtenir la reconnaissance de leurs droits naturels.

Ce soulèvement béni est la réaction la plus puissante du peuple palestinien musulman contre l'armée sioniste d'occupation qui, l'année dernière seulement, s'est soldé par 500 martyrs, 40 000 blessés, des dizaines de milliers de prisonniers, sans parler de tous ceux qui ont été forcés de s'exiler. Des centaines de personnes sont sans-abri. Ce mouvement révolutionnaire mérite d'être appuyé par toutes les forces révolutionnaires du monde pour permettre la réalisation des droits du peuple palestinien musulman.

La résistance de la nation palestinienne qui s'est réveillée et le sang des jeunes martyrs répandu sur le sentier de la liberté et de l'indépendance de la Palestine, non seulement a secoué les bases mêmes des occupants sionistes mais a causé des changements que l'on peut percevoir dans la région et le monde. Notre présence ici témoigne bien de cette réalité et de cette évolution.

Le soulèvement véritable du courageux peuple palestinien, englobant toutes les terres occupées, qu'elles le soient depuis 1948 ou 1967, outre qu'il a mis au grand jour la nature raciste de l'ennemi sioniste a eu pour résultat :

Premièrement, d'entraîner l'entité sioniste dans une grave crise.

Deuxièmement, de prouver que le peuple palestinien a maintenant pris lui-même l'initiative de défendre ses droits légitimes pour former son propre Etat palestinien indépendant et que la prolongation de l'occupation ne peut empêcher les Palestiniens de poursuivre leurs efforts pour obtenir leurs droits inaliénables et légitimes.

Troisièmement, de montrer une fois encore qu'il n'existe qu'une seule solution au problème palestinien : le rétablissement des droits des Palestiniens pour lesquels, avec l'ummah musulmane et arabe, ils ont combattu sans relâche ces dernières 40 années.

M. Lavasani (République islamique d'Iran)

Quatrièmement, de susciter un changement fondamental dans l'opinion publique mondiale à l'égard de la question palestinienne et dans sa perception du combat mené par le peuple avec des pierres contre les armes modernes des sionistes.

Le soulèvement des opprimés de Palestine et la résistance libanaise sont des questions prioritaires pour la République islamique d'Iran. Nous sommes fermement convaincus que ce mouvement populaire est l'instrument idoine pour arracher la liberté des tentacules des occupants arrogants. Nous sommes convaincus que la question palestinienne concerne tous les peuples épris de justice en général et tous les musulmans en particulier. En conséquence, la République islamique d'Iran déclare qu'elle appuie sans réserve ce soulèvement sacré dont le dessein est de libérer la Palestine et de créer un Etat palestinien indépendant dans toutes les terres occupées. Nous pensons que toute mesure qui ne contribue pas à la réalisation de cet objectif ne ralliera pas l'appui du peuple palestinien.

M. Lavasani (République islamique d'Iran)

Nous débattons du droit du peuple palestinien à sa patrie historique, la terre de Palestine, qu'on lui a volé. Ce débat a actuellement lieu à l'Assemblée générale. Dans ces circonstances, nous ne saurions simplement méconnaître les mesures d'oppression prises à la suite de l'adoption de certaines résolutions par l'Assemblée générale. Malheureusement, la première mesure d'oppression contre le peuple palestinien a été prise par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947 lorsqu'elle a adopté sa résolution sur le partage de la Palestine. Lorsque, des années plus tard, l'Assemblée générale a déclaré que le 29 novembre serait célébré en tant que Journée de solidarité avec le peuple palestinien, elle a en fait avoué son péché et essayé ainsi de redresser la situation.

Maintenant que l'Assemblée générale a montré qu'elle pouvait résister à l'attitude dominante des Etats-Unis et a - fait sans précédent - transféré ses travaux à Genève, le moment est venu de dresser la liste des injustices perpétrées contre le peuple palestinien, surtout celles qui lui ont été infligées du fait du partage de la Palestine.

Nous pensons que la résolution sur le partage de la Palestine est injuste et que le seul moyen de réparer cette injustice est de faire un Etat palestinien de tout le territoire palestinien. La résolution 181 (II), qui a donné lieu au partage de la Palestine en 1947, a été adoptée dans des circonstances telles que toutes les forces du mal - qu'il s'agisse des colonialistes, des sionistes ou des pillards - se sont donné la main. Mais, à l'époque, les pays arabes et les autres pays islamiques n'ont pas voulu reconnaître cette résolution. Ils ont refusé d'entériner la violation des droits historiques du peuple musulman de Palestine.

Maintenant que l'ummah musulmane s'est réveillée, que les Palestiniens dans les territoires occupés ont mis en danger la survie même des sionistes et que la communauté internationale et son organe représentatif, l'Organisation des Nations Unies, ont admis les droits inaliénables du peuple palestinien et ont créé un Comité pour l'exercice de ces droits, il est souhaitable que l'Assemblée générale prenne les mesures appropriées pour modifier une résolution qui abandonne 56 % du territoire palestinien aux occupants sionistes.

La République islamique d'Iran, fidèle à ses croyances islamiques et à ses principes inaltérables, a toujours appuyé la formation d'un Etat palestinien indépendant sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. Elle soutient le droit des Palestiniens d'avoir un pays qui leur soit propre et refuse le partage du

M. Lavasani (République islamique d'Iran)

territoire palestinien. C'est pourquoi, après la victoire de la révolution islamique de 1979, la République islamique d'Iran est le seul pays à avoir fermé l'ambassade du régime sioniste d'occupation et ouvert l'ambassade de Palestine en ses lieu et place.

Compte tenu de ce principe, la République islamique d'Iran ne reconnaît pas une entité appelée Israël dans le territoire occupé de Palestine. Par conséquent, la République islamique d'Iran s'oppose à toute position incluant la reconnaissance de l'entité sioniste d'occupation, car toute reconnaissance du régime sioniste signifie qu'un mépris total des droits des Palestiniens et l'oubli du sang versé par les martyrs qui ont donné leur vie pour la défense et le rétablissement de ces droits. De telles positions ne pourront que donner lieu à de nouveaux massacres de Palestiniens par les sionistes. En outre, la présence des sionistes en Palestine est, selon nous, une présence d'occupation, et aucune règle internationale ne donne à quiconque le droit d'occuper le territoire d'autrui, même s'il s'est octroyé ce droit depuis longtemps.

Etant donné que son existence est illégitime et qu'elle se sent isolée dans la région, l'entité sioniste a fait de l'agression la base de son existence illégale et poursuit sa politique impitoyable de massacre et de terrorisme effréné. L'agression aérienne et maritime lancée il y a quelques jours par les sionistes au sud de Beyrouth étaye ces propos. Heureusement, cette attaque a été repoussée héroïquement par les courageux défenseurs de la résistance palestinienne et libanaise. Il ne fait aucun doute que cette action a insufflé un nouvel élan à la résistance qui lutte pour défendre ses droits et que toute nouvelle agression qu'envisageraient les sionistes est vouée à l'échec.

La République islamique d'Iran a ainsi exposé son point de vue et espère que tous les pays soutiendront les droits légitimes du peuple palestinien en tenant compte des faits historiques et en respectant les principes de la justice. La République islamique d'Iran engage tous les pays à appuyer le droit légitime du peuple palestinien de créer un Etat palestinien indépendant sur tout le territoire béni de la Palestine. Elle invite également tous les pays épris de paix, notamment les pays islamiques, à appuyer la lutte menée par le peuple palestinien pour défendre cette cause sacrée.

Si vous appuyez les causes de Dieu, il appuiera vos entreprises.

M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Dans son rapport annuel, le Secrétaire général a comparé notre organisation à un esquif dans lequel sont rassemblés tous les peuples de la terre et dont les voiles semblent gonflées par un vent favorable. Il note que, grâce à une manoeuvre prudente et patiente, le navire n'est pas loin d'aborder à des plages propices. Pour le peuple de Palestine, les plages n'apparaissent pas encore à l'horizon. Qui pis est, Israël, avec l'appui tacite d'un membre permanent du Conseil de sécurité, s'efforce de faire en sorte que le navire reste dans une zone de tempête et que tous les plans et efforts visant à aboutir à une solution pacifique du problème soient torpillés.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

La question de Palestine est un exemple de la négation de tous les principes de la Charte, y compris le droit des peuples à l'autodétermination, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et la violation des droits fondamentaux des peuples et des individus. La persistance même de ce problème est une blessure vive qui marque l'organe politique international et nous rappelle de manière constante que les principes internationaux consacrés dans la Charte attendent toujours leur réalisation.

La lutte du peuple palestinien, au fil des années, constitue une épopée de bravoure et de sacrifices, de tragédies et de promesses non tenues, d'espoirs déçus et de confiance trahie.

L'infâme Déclaration Balfour de 1917, dans laquelle le Secrétaire britannique de l'époque aux colonies, dans une lettre adressée à Lord Rothschild, avait promis l'appui au mouvement sioniste pour la création d'un Etat juif en Palestine, a mis en branle des événements qui devaient causer la tragédie dans l'ensemble de la région et aboutir à la création de colonies. Depuis lors, toute la région du Moyen-Orient est en ébullition du fait de la violence et de la discorde, et les Palestiniens sont les victimes de la tragédie. Incapables de maîtriser la situation violente qu'ils avaient contribué à déchaîner, les Britanniques ont transmis le problème aux Nations Unies. Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), qui prévoyait le plan des Nations Unies pour le partage de la Palestine sous mandat.

Il est utile de rappeler que, dans la résolution 181 (II), l'Assemblée générale a décidé de diviser la Palestine en deux Etats, l'un juif et l'autre palestinien. Un Etat juif, c'est-à-dire l'Etat d'Israël, existe depuis lors. Il tire sa légitimité de cette résolution. L'Etat palestinien, jusqu'à présent, ne s'est pas matérialisé. Il est tout de suite devenu clair qu'Israël n'entendait pas se contenter du territoire qui lui avait été attribué en vertu du plan de partage. Il a tenté par ses actes d'empêcher la naissance d'un Etat palestinien et d'absorber les terres palestiniennes et autres terres arabes - cela pour servir son ambition de créer le Grand Israël.

C'est précisément à cause de ces desseins d'Israël que la région a été le théâtre de luttes, de morts et de destructions à large échelle. Aujourd'hui, Israël occupe des terres plus étendues que le territoire qui lui avait été attribué en vertu du plan de partage et il est déterminé à les annexer. Des millions de

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Palestiniens ont, malgré eux, été forcés de fuir leurs maisons et leurs terres et de vivre comme des réfugiés. Ceux qui restent sont soumis à une politique de terreur, d'exploitation et d'humiliation visant à les faire fuir afin qu'on puisse créer une fiction de "terre sans habitants", ce qui permettrait de construire de nouvelles colonies israéliennes. Indépendamment de l'annexion rapide des hauteurs du Golan et de la ville sainte de Jérusalem, l'expansion continue des colonies juives sur la Rive occidentale et à Gaza doit créer leur incorporation de facto de ces régions à Israël.

Les rapports du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés qui ont été présentés à la présente session de l'Assemblée constituent une condamnation vigoureuse de la conduite israélienne. Ils prouvent à l'évidence qu'Israël, puissance occupante, enfreint les obligations découlant de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. L'élargissement de la législation, de la juridiction et de l'administration des territoires occupés est contraire au caractère provisoire de l'occupation militaire. L'Organisation des Nations Unies a à juste titre déclaré ces mesures nulles et non avenues par les Nations Unies.

Ce que nous avons vu au cours de toutes ces décennies est un phénomène de tous les temps. Les peuples soumis à la domination et à l'exploitation par une puissance étrangère sont obligés de s'élever contre cette situation et de lutter pour se libérer eux-mêmes afin de pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination. C'est précisément ce que fait le peuple palestinien.

Ni le passage du temps ni la gravité de l'occupation ne peuvent alléger le fardeau de l'occupant. Malgré l'ampleur et la durée de leurs souffrances, les Palestiniens ont résisté à ces attaques impitoyables. Ils n'ont pas fléchi dans leur recherche d'indépendance, de justice et de dignité humaine. Les autorités israéliennes avaient espéré que, grâce à la mise en oeuvre de la politique de la main de fer, elles pourraient réduire au silence les patriotes palestiniens de la Rive occidentale et de Gaza. Comme nous le savons tous, cette politique a créé des conditions propices à l'intifada, qui se poursuit maintenant depuis un an. Les activités israéliennes à cet égard ont été censurées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 605 (1987). Ceux qui estiment que l'intifada constitue un

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

épisode provisoire et négligeable refusent délibérément de comprendre toute l'histoire de la lutte palestinienne. L'intifada prouve que l'occupation a été rejetée.

Depuis trop longtemps, on prétend que les activités israéliennes contre la population palestinienne et les actes d'agression contre les pays arabes avaient été entrepris pour des raisons de sécurité. En fait, lorsque les résolutions 242 (1967) et 338 (1974) ont été adoptées par le Conseil de sécurité, Israël a prétendu qu'il serait prêt à échanger les territoires occupés pour les reconnaître comme faisant partie d'un règlement pacifique d'ensemble. Beaucoup ont cru à ce stratagème. Mais l'annexion par Israël de Jérusalem et des hauteurs du Golan et l'implantation de colonies juives dans les territoires occupés ont clairement démasqué les intentions véritables d'Israël.

Nous sommes convaincus que la sécurité de tous les Etats de la région est vitale. Par conséquent, nous considérons inacceptable que la sécurité d'un pays l'emporte sur celle des autres, se fasse au détriment de leur sécurité et soit utilisée pour justifier le refus aux Palestiniens de leur droit inaliénable à l'autodétermination dans un Etat qui leur appartiendrait. Aucun pays ne peut légitimement prétendre assurer sa propre sécurité en menaçant la paix et la sécurité des autres. En outre, il faut rappeler à Israël qu'il tire son existence de la résolution 181 (II). Cette résolution n'a jamais été abrogée et demeure valide. En vertu d'un régime équitable, on ne saurait nier la validité d'un document dont on tire avantage. Israël, à l'instar de la communauté internationale, doit faire en sorte que les résolutions des Nations Unies portant sur l'Etat palestinien soient pleinement appliquées.

Comme beaucoup l'ont souligné, la question de Palestine est au coeur de la crise du Moyen-Orient. La région demeurera dans le tumulte aussi longtemps qu'une solution juste à cette question n'aura pas été trouvée. Les guerres de 1948, de 1967 et de 1973, et l'ingérence constante d'Israël dans les affaires du Liban, ainsi que la poursuite de la tension dans la région sont des preuves évidentes de ce fait qui s'impose à tous. Chaque guerre a été suivie d'une trêve fragile uniquement pour aboutir au déclenchement d'une nouvelle guerre. Si l'impasse actuelle se poursuit, ce scénario se répétera probablement à l'avenir.

L'Assemblée générale a assumé ses responsabilités devant l'histoire. Dans les résolutions 2672 C (XXV) du 8 décembre 1970 et 3236 (XXIX) du 22 novembre 1974, elle s'est engagée à défendre les droits inaliénables du peuple palestinien et à

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

oeuvrer en vue de leur rétablissement. Dans la résolution 38/58 C, l'Assemblée générale a fait sienne la Déclaration de Genève de 1983, qui demande la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qui élaborerait une solution globale. Il a été décidé qu'à cette conférence participeraient sur un pied d'égalité les membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant authentique du peuple palestinien.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

L'appel lancé en faveur de la convocation d'une conférence sur le Moyen-Orient jouit de l'appui quasi unanime de la communauté internationale. Le Secrétaire général a déployé, ces cinq dernières années, des efforts considérables pour que cette conférence ait lieu. Je voudrais également exprimer la satisfaction qu'éprouve ma délégation à l'égard du rôle important joué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans toute cette question. Les activités du Comité ont permis de mobiliser un appui en faveur de la conférence internationale et de la cause palestinienne.

En Ouganda, nous demeurons convaincus que la conférence de paix offre la seule voie réaliste pouvant mener à un règlement juste et durable au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous appuyons la prompte convocation de cette conférence. A cet égard, nous considérons positive la décision du Conseil national palestinien de proclamer l'Etat de Palestine et de préciser sa position vis-à-vis des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. S'agissant de la question du rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien et de l'édification de son propre Etat, la position de l'Ouganda est sans équivoque et se fonde sur des principes inaltérables. Nous ne cesserons pas d'appuyer l'OLP dans sa lutte. C'est pourquoi l'Ouganda reconnaît le nouvel Etat.

Nous regrettons que la tenue de la conférence soit encore l'objet de faux-fuyants et de tactiques dilatoires de la part d'Israël, avec l'appui tacite d'un membre permanent du Conseil de sécurité. A notre avis, il faut accroître la pression exercée sur Israël afin de l'amener à respecter la volonté de la communauté internationale. La décision prise par les Etats-Unis de refuser au Président Arafat le visa nécessaire pour qu'il puisse prendre la parole devant l'Assemblée générale est, pour dire le moins, très peu constructive. Outre qu'elle constitue une violation des obligations juridiques contractées par les Etats-Unis au titre de l'Accord de siège, elle ne fait qu'encourager Israël à continuer de violer sans vergogne les droits de l'homme et d'autres normes du droit international. En outre, si on ajoute à cela le fait que les Etats-Unis ont tenté de fermer le bureau de l'OLP à New York, on peut douter de la sincérité des initiatives des Etats-Unis et de leur impartialité dans le processus de paix au Moyen-Orient. C'est cette protection que lui accordent les Etats-Unis qui permet à Israël de se conduire comme l'enfant gâté de la région, tout comme le fait l'Afrique du Sud dans la sienne.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Il en est qui nourrissent encore l'illusion qu'il est possible de résoudre la question de Palestine sans la participation de l'OLP. Des efforts considérables sont faits pour donner une fausse image de la véritable nature de l'OLP et la faire passer pour une organisation terroriste. L'OLP a prouvé qu'elle incarnait les espoirs et les aspirations du peuple palestinien. Elle a traversé avec succès les rigueurs du combat. Toutes les intrigues et tous les efforts qui visent à discréditer ce mouvement se sont révélés futiles. L'issue positive de la réunion du Conseil national palestinien tenue récemment à Alger a prouvé la sagesse politique de l'OLP et son unité d'action. Ainsi, s'imaginer qu'il est possible de parvenir à résoudre la crise au Moyen-Orient sans la participation de l'OLP revient à pratiquer la politique de l'autruche. L'OLP demeure la seule et authentique organisation représentant le peuple palestinien.

Il y a déjà quelque temps, un membre permanent du Conseil de sécurité a indiqué qu'il ne serait disposé à discuter avec l'OLP que si elle acceptait les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et renonçait au terrorisme. C'est ce qu'a précisément fait l'OLP à Alger. Nous regrettons que les Etats-Unis fassent, au moment où l'OLP fait preuve de modération, oeuvre provocatrice en refusant au Président Arafat un visa d'entrée aux Etats-Unis. Et l'on exige d'autres concessions de l'OLP. Il est ironique de constater que ce même membre ne formule aucune prétention de ce genre vis-à-vis d'Israël, qui n'a jamais répondu aux injonctions du Conseil de sécurité ni à celles de l'Assemblée générale.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que l'Ouganda appuie une solution globale de la crise du Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité devrait assumer ses responsabilités et contraindre Israël à se plier aux injonctions du Conseil. Selon nous, la situation au Moyen-Orient constitue un danger pour la paix et la sécurité internationales. Les Nations Unies doivent faire en sorte qu'une paix juste et globale soit instaurée. Pour que la paix soit juste il faut rétablir les droits du peuple palestinien, et pour qu'elle soit globale il faut tenir compte des aspirations légitimes des peuples de la région et prévoir la participation des parties concernées au processus de paix. Le rétablissement des droits légitimes des Palestiniens doit être au coeur du règlement du conflit. Israël doit se retirer inconditionnellement des terres arabes occupées.

Je voudrais saisir cette occasion pour promettre l'appui de l'Ouganda à l'OLP et au peuple palestinien dans leur juste lutte et pour leur exprimer notre solidarité. Nous les saluons à l'occasion de la proclamation du nouvel Etat.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, a écrit un chapitre de l'histoire en tenant certaines de ses séances plénières à Genève. On connaît bien les raisons pour lesquelles la décision a été prise de se réunir ici. Qu'il me suffise de dire que nous sommes réunis ici à la suite de violations du droit international, d'une situation qui nous contraint à appuyer ceux qui protestent contre la transgression d'un principe fondamental du droit international en insistant pour que les traités soient respectés, notamment les obligations découlant d'un traité qui, dans ce cas, sont définies explicitement dans l'Accord de siège.

M. Gbeho (Ghana)

Les mesures prises par le pays hôte, les Etats-Unis, en ce qui concerne la demande de visa de M. Yasser Arafat, ont jeté la consternation. Malgré cela, la communauté internationale s'est unie, comme elle le devait, pour faire face à ses responsabilités au nom du droit et de la justice en faisant en sorte que la voix du courageux peuple palestinien puisse être entendue, comme cela est nécessaire si l'on veut parvenir à un règlement juste et durable de la question de Palestine et de la crise du Moyen-Orient.

Les os que l'on brise, les châtiments collectifs, les détentions massives, les effusions de sang, la mort et la destruction imposés par les forces d'occupation israéliennes au peuple palestinien sans défense, tout cela n'éteint pas les braises de l'intifada un an après qu'elle a commencé. Au contraire, la poursuite du soulèvement dans les territoires occupés, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ainsi qu'à Jérusalem, sont l'affirmation d'une détermination consciente en faveur de la qualité de nation et d'un rejet profond par le peuple palestinien de l'occupation, des politiques et des pratiques d'Israël. Le soulèvement envoie également un message à la communauté internationale, à savoir que tout règlement politique qui exclut un Etat palestinien en tant qu'expression et résultat logiques de la présente lutte pour l'autodétermination fera long feu.

C'est donc parfaitement conscient de cette réalité que la délégation du Ghana estime que l'intransigeance d'Israël, appuyé par ses alliés conciliants, est stérile et exacerbe une situation déjà extrêmement tendue dans la région. Les tentatives faites par Israël pour modifier le statut et le caractère démographique des territoires occupés par une annexion rampante, comme cela se reflète dans la politique des colonies de peuplement juives sur la Rive occidentale, l'annexion de la Jérusalem orientale, conjointement avec une occupation militaire brutale et épuisante, tout cela en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949, sèment le germe du mécontentement, de la violence et du désordre. Toute politique fondée sur des ambitions territoriales illégales et sur l'annexion accorde une importance particulière à la menace et à l'emploi de la force en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. C'est ainsi qu'Israël, méconnaissant le droit et l'opinion internationaux, commet des actes d'agression à volonté contre ses voisins et s'ingénie à créer des zones tampons, notamment dans le sud du Liban, découpant ainsi unilatéralement et illégalement sa propre version déformée de frontières sûres et internationalement reconnues.

M. Gheho (Ghana)

Malgré ces actes de provocation, la violation massive des droits des Palestiniens et l'entêtement d'Israël, la sagesse exige une action mesurée et tempérée en faveur de la paix. La Déclaration d'Alger du Conseil national palestinien du 15 novembre 1988 est une action de ce type. L'acceptation par cet organisme des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, conjointement avec la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, jette une première base substantielle pour le dialogue et la négociation sur le sort de la Palestine, question centrale de tout règlement global de la question du Moyen-Orient. La délégation du Ghana continue d'appuyer la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies et avec la pleine participation de l'Organisation de libération de la Palestine. A ce propos, nous ne pouvons qu'être d'accord avec le Secrétaire général lorsque, dans son rapport, il fait remarquer que :

"Le moment me paraît donc propice à ce que le Conseil de sécurité, qui a une responsabilité importante et historiquement reconnue touchant cette question complexe, s'engage à procéder à une étude approfondie de la situation en vue d'adopter une attitude pragmatique qui tienne pleinement compte des préoccupations de toutes les parties et de leurs intérêts en matière de sécurité." (A/43/867, par. 35)

L'attitude pragmatique doit trouver un véhicule qui lui permette de s'exprimer. Ce véhicule, c'est l'appel en faveur d'une conférence internationale de la paix avec la participation indispensable des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. D'ailleurs, depuis décembre de l'année dernière, le Conseil de sécurité a été convoqué cinq fois, pas moins, pour blâmer Israël pour ses violations de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Aussi importants que puissent être ces rappels à Israël, le Conseil continue hélas à traiter des questions fondamentales issues de la situation dans les territoires occupés de façon ad hoc et morcelée. Une telle approche est manifestement inappropriée si l'on veut résoudre les problèmes qui ont une incidence directe sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De plus, le fait qu'aucune approche unifiée et cohérente n'émane du Conseil de sécurité a laissé la place à des tentatives unilatérales d'établissement de la paix de la part d'un Etat Membre, sans succès, ce qui n'est guère surprenant. Le caractère permanent du problème ne peut être abordé, dans

M. Gbeho (Ghana)

toutes ses dimensions, que par une unité d'action de la part de la communauté internationale par le truchement du Conseil de sécurité, en particulier ses cinq membres permanents. Par le passé, on a demandé au dirigeant du peuple palestinien, l'OLP, de faire un geste qui renforce les possibilités de paix. Des demandes instantes sont venues de Tel-Aviv et Washington à cet égard. Ce geste, qui a des incidences spécifiques et substantielles sur la paix, a été fait dans la Déclaration d'Alger, qui affirme explicitement, dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. En outre, dans sa déclaration, M. Yasser Arafat, représentant de l'OLP, esquissant ici même, hier, en termes modérés et mesurés, les mesures nécessaires à un règlement pacifique et coopératif du conflit dans les territoires occupés.

Mais ceux-là mêmes à qui le rameau d'olivier était offert hésitent, recourent à la calomnie et demandent plus sans s'engager eux-mêmes dans le moindre processus de négociation. En fait, ils agissent de façon à faire taire le porte-parole même, sans lequel la question essentielle qui est au coeur de la crise du Moyen-Orient, la question de Palestine, ne peut trouver de solution durable. C'est comme si les incidences de la Déclaration d'Alger menaçaient les fondements des conceptions figées qui sont celles de ces capitales, à savoir que la paix n'est pas possible ou que la paix doit être imposée par la force ou, à tout le moins, en des termes qui nient la pleine expression de l'autodétermination palestinienne. C'est comme s'ils étaient contre la paix et en faveur de l'hégémonie dans la sous-région.

La délégation du Ghana lance un appel à Israël et aux Etats-Unis, partenaires clefs dans tout processus de négociation viable, pour qu'ils réagissent de façon constructive et positive au pas de géant vers la paix qui a été fait à Alger et confirmé devant l'Organisation mondiale dans la déclaration de M. Arafat. Le moment est venu de faire preuve de bonne foi et d'une volonté résolue de réaliser un règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient. Ce qui a été acquis dans la Déclaration d'Alger doit être non seulement reconnu, mais encouragé et cultivé.

L'intifada, conjointement avec le communiqué politique d'Alger, établit clairement une dynamique nouvelle et irréversible, une dynamique qui accorde une importance sans équivoque et immédiate à la solution de la question centrale des droits nationaux palestiniens.

M. Gbeho (Ghana)

En fait, l'évolution de la situation devrait faire comprendre à Israël et à ses amis qu'il ne peut pas choisir ses partenaires aux négociations sur l'avenir des territoires occupés. Toute tentative d'imposer des conditions préalables dans le but d'empêcher les représentants authentiques du peuple palestinien - à savoir l'OLP - d'être présents à la table des négociations compromettrait assurément les chances d'arriver à une solution viable et durable de ces graves questions. L'histoire montre que dans le contexte de la guerre les partenaires aux négociations sont toujours des ennemis. Les choses ne sauraient être différentes entre Israël et les représentants du peuple palestinien. Du reste, la déclaration d'Alger est empreinte de ce pragmatisme qui caractérise notre époque. Il appartient maintenant à Israël de préciser d'une manière claire et responsable quelles sont ses intentions. Recourir à la force ou insister sur des conditions préalables inflexibles ne peut que faire obstacle à la paix.

Ce matin, nous avons écouté attentivement le représentant d'Israël faire le récit des "transgressions" de l'OLP, et je dois dire que dans le contexte actuel ce ne sont là qu'arguties politiques. Nous exhortons Israël et tous les Etats à se concentrer plutôt sur les éléments positifs de la déclaration que le chef suprême de l'OLP a faite devant nous et à laisser les parties au conflit entrer maintenant dans une ère de paix.

Nous ne pouvons pas répéter éternellement cette litanie de malheurs, d'occasions manquées; nous ne pouvons pas assombrir l'aube du XXIe siècle du sang et des destructions du conflit sans fin au Moyen-Orient. Car, comme l'a dit le Secrétaire général :

"L'histoire du Moyen-Orient est tragique en ce que les occasions ne s'y sont que trop souvent présentées qu'après une guerre. Seule l'inversion des tendances que constituent la montée de l'extrémisme et la prolifération alarmante des armes permettra d'éviter la catastrophe dans cette région déjà marquée par cinq grandes guerres, la perte de milliers de victimes et d'indicibles souffrances." (A/43/867, par. 37)

Il est temps de saisir le rameau d'olivier ou bien nous serons les victimes de notre inaction et de nos préjugés. De toute évidence, la paix qui se dessine sur de nombreux fronts où faisaient rage d'amers conflits offre une possibilité unique d'efforts créateurs et déterminés afin que tous en Palestine connaissent la paix dans la dignité. La délégation du Ghana espère que nous saurons tirer parti de l'évolution positive récente de la situation en ce qui concerne les Palestiniens et les territoires occupés.

M. ESCHEIKH (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais vous saluer et vous transmettre les meilleurs souhaits de mon pays toujours ferme dans ses engagements quant aux principes et aux hautes valeurs de l'Organisation des Nations Unies. Notre désir est de voir régner la paix, la justice et la sécurité pour tous les peuples du monde.

Le déplacement de l'Assemblée générale des Nations Unies cette année pour discuter de la question de Palestine au siège européen à Genève souligne le rôle que jouent les Nations Unies pour faire régner la justice et la paix, et cela dans des conditions internationales bien particulières qui exigent que nous redoublions d'attention en débattant de cette question et que nous méditations sur son origine, son état présent et son avenir.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention l'importante déclaration faite hier par M. Yasser Arafat devant l'Assemblée. Il nous a expliqué les décisions historiques prises par le Conseil national palestinien (CNP) au cours de sa session extraordinaire de la mi-novembre dernier. Il nous a expliqué l'importance de ces décisions, leur portée constructive et leurs répercussions positives directes sur les initiatives de paix au Moyen-Orient et sur les pays de la région. C'est là une preuve certaine de l'engagement de la direction palestinienne quant au droit international, au refus du terrorisme, au dialogue et à la paix.

La voix qui demande la paix aujourd'hui, c'est là voix du peuple palestinien. Il sait ce que signifie la paix pour laquelle il continue de consentir chaque jour de grands sacrifices. Il est tout à fait désolant que la décision du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ait conduit à refuser un visa d'entrée à M. Yasser Arafat. Nous avons dit que nous rejetions cette décision au moment où elle a été prise. Si nous en parlons aujourd'hui, c'est, d'une part, pour dire une fois de plus que nous en sommes désolés et que nous souhaitons que de telles mesures ne se répètent pas, et, d'autre part, pour saluer la décision prise à cet égard par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 43/48) le 30 novembre 1988.

L'Assemblée générale débat de la question de Palestine au moment où apparaissent des signes de détente dans les relations internationales, dans les relations entre les grandes puissances notamment, ce qui a conduit au relâchement des tensions et au désamorçage des conflits dans de nombreuses régions du monde. Cela a préparé le terrain pour les Nations Unies qui peuvent ainsi jouer le rôle

M. Escheikh (Tunisie)

qui leur revient en tant que cadre juridique pour résoudre les conflits, pour faire régner la paix et la sécurité et pour créer un climat de confiance entre les deux grandes puissances.

A cet égard, le Conseil de sécurité a de nouveau montré son efficacité et prouvé qu'il était disposé à appliquer la Charte pour protéger la paix et la sécurité, comme nous le voyons dans sa résolution 598 (1987) adoptée en 1987 à propos du conflit Iran-Iraq, qui reflète très clairement la volonté internationale de jouer son rôle si des efforts sont déployés dans le bon sens.

Cependant, il est regrettable - et nous nous posons des questions à cet égard - que la question de Palestine ait été mise de côté alors qu'elle constitue le coeur du problème du Moyen-Orient. Pourquoi n'a-t-on fait aucun progrès à ce propos alors que les Nations Unies ont réussi à régler d'autres conflits régionaux?

Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport :

"On a assisté, ces derniers mois, à des progrès tangibles en ce qui concerne le règlement de plusieurs conflits régionaux; vu le caractère prolongé et explosif du conflit arabo israélien, il est plus urgent que jamais que nous concentrions maintenant nos efforts sur cette région." (A/43/867, par. 36)

Le fait que le Conseil national palestinien a accepté les résolutions 181 (II), 242 (1967) et 338 (1973) montre clairement l'engagement du CNP à l'égard du droit international et des principes des Nations Unies, mais aussi sa volonté de se conformer à ces principes alors qu'Israël persiste dans ses allégations tendancieuses, qualifiant de terroriste le mouvement de libération de la Palestine.

M. Escheikh (Tunisie)

Aujourd'hui nous voyons très clairement que c'est Israël qui pratique le terrorisme contre le peuple palestinien. L'intifada est maintenant entrée dans sa deuxième année, le peuple palestinien a proclamé devant le monde qu'il était décidé à conserver sa terre et à maintenir ses décisions, bien que de nombreux Palestiniens aient été forcés de partir et malgré tous les efforts déployés afin de changer le caractère de sa terre, de sa culture et de sa structure.

Israël, qui est Membre des Nations Unies et qui a été créé par une résolution des Nations Unies, défie maintenant l'Organisation et est condamné pour ses pratiques dans les territoires arabes occupés et pour ses actes terroristes dirigés contre le peuple palestinien aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés. Israël continue à se vanter de son "bras long" et continue d'opprimer le peuple palestinien et de mépriser la communauté internationale. Dans son intransigeance, Israël a clairement l'intention de continuer de défier ceux qui sont en faveur de la paix et de la sécurité.

Quant à nous, nous avons toujours appuyé les Palestiniens dans leurs efforts visant à exercer leur droit à l'autodétermination et à recouvrer leur terre, conformément aux résolutions des Nations Unies et sous la direction de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Cette année, un rapport a été présenté par le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/43/694). Israël viole les droits de l'homme de la population des territoires arabes occupés. Le rapport présente un exposé complet des pratiques de répression et d'oppression qui sont commises par les autorités israéliennes contre les Palestiniens sans défense et montre également que le moral du peuple palestinien s'est renforcé. Ce peuple est fier de son identité et prêt à faire des sacrifices pour faire justice à sa cause.

L'intifada du peuple palestinien est un tournant décisif dans son histoire et une étape importante dans sa lutte héroïque pour recouvrer sa dignité et ses droits inaliénables. C'est un rejet clair et décisif de l'occupation.

Le Conseil de sécurité s'est réuni à maintes reprises ces derniers mois pour examiner la situation dangereuse créée par les pratiques d'Israël. Dans ses résolutions 605 (1988), 607 (1988) et 608 (1988) il a condamné la répression contre le peuple palestinien et a lancé un appel demandant aux autorités d'occupation israéliennes de respecter la quatrième Convention de Genève de 1949 sur la

M. Escheikh (Tunisie)

protection des personnes civiles en temps de guerre et demandant que soit reconnue la nécessité de trouver une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient.

A cet égard, dans son rapport contenu dans le document S/19443 du 21 janvier 1988, le Secrétaire général a présenté les voies et les moyens d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens et de les libérer du joug du colonialisme et a affirmé que la situation explosive ne peut être désamorcée que grâce à ces moyens pacifiques. Le Secrétaire général a également déclaré sa conviction qu'il est toujours possible d'y parvenir grâce à un règlement global, juste et durable fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, en prenant pleinement en considération les droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, et qu'un tel règlement doit être négocié grâce à une conférence internationale qui se tiendrait sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées.

Conformément à ces recommandations, présentées dans la conclusion de ce rapport du Secrétaire général, et qui ont été réaffirmées dans son dernier rapport sur le Moyen-Orient, le peuple palestinien, par l'intermédiaire de son plus haut organe législatif, le Conseil national palestinien, au cours de sa session extraordinaire à Alger, a exprimé sa volonté de recourir au cadre juridique qu'offrent les Nations Unies et de choisir la paix comme moyen de régler le problème et de trouver une solution juste et durable pour que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant et pour que la paix et la sécurité soient garanties à tous les peuples de la région. Les résolutions du Conseil national palestinien sont conformes aux recommandations du Secrétaire général et aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le Conseil national palestinien, en proclamant la création d'un Etat palestinien indépendant conformément au droit international, a annoncé qu'il aurait recours à des moyens pacifiques et qu'il renonçait au terrorisme et a demandé que la question soit réglée par la négociation dans le cadre d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies. Le peuple palestinien a ainsi fait un pas décisif vers la paix.

La Tunisie, pleinement consciente de l'importance de la tragédie dont est victime le peuple palestinien depuis 40 ans, continue d'appuyer la juste lutte héroïque de ce peuple afin de créer un Etat Palestinien indépendant. Nous avons

M. Escheikh (Tunisie)

réitéré notre solidarité lorsqu'au mois de novembre, nous avons reconnu la proclamation de l'Etat de Palestine et la mesure courageuse prise par le peuple palestinien.

Nous nous tenons aux côtés du peuple palestinien dans sa patrie au moment même où il affirme son identité. Nous nous félicitons des décisions prises par le Conseil national palestinien. De nombreux pays ont reconnu l'Etat indépendant de Palestine, ce qui prouve la légitimité des décisions et leur conformité avec le droit international.

Il est grand temps de rendre justice au peuple palestinien et de mettre un terme à ses souffrances et à sa tragédie. La communauté internationale doit admettre qu'elle doit agir et appliquer des mesures efficaces pour mettre fin à l'impasse et pour briser le joug et les fers qui immobilisent le peuple palestinien. Elle doit aller de l'avant et préparer la tenue d'une conférence internationale pour mettre fin au conflit, pour instaurer la paix et pour garantir la coexistence pacifique de tous les peuples de la région.

La résolution de la communauté internationale, adoptée presque à l'unanimité, par laquelle il a été décidé d'entendre la voix du Président Arafat, est une leçon importante et une preuve manifeste que nous devons utiliser l'occasion historique qui nous est ainsi offerte pour mettre en oeuvre les décisions constructives du Conseil national palestinien et adopter des méthodes nouvelles et progressives pour réaliser la paix, la justice et la détente.

La séance est levée à 13 h 30.

